

Le Monument Trarieux

DEUXIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

Alfred Dreyfus, à Paris.	150 fr.
Mathieu Dreyfus, —	150 »
Léon Dreyfus, —	150 »
Mme Vve Hadamard, —	150 »
Mme Ve Joseph Valabrègue, à Paris	100 »
S. Blum, à Paris	100 »
Cain, à Fontainebleau	5 »
Magnin, à Orange	5 »
Mme Maria Ettery, à Paris.	5 »
Kosmann —	2 »
Bauquier, à Vienne.	10 «
Fontaines, à Beauvoisin.	3 »
Corcos, à Paris	10 »
Toussaint, à Rive-de-Gier	20 »
Lion, à Aix.	20 »
Benoit-Lévy, à Paris	3 »
Yvonne et Roger Benoit-Lévy, à Paris.	2 »
Bonnet, à Paris	5 »
Gendronneau, à Paris	2 50
La Section de Pontarlier.	20 »
— St-Brieuc.	30 »
— St-Galmier	20 »
— VIII ^e Arrondissement.	50 »
Emile Bernard, à Paris.	50 »
La Section de Clignancourt	20 »
Caron, à Paris	» 50

Richert, à St-Mandé.	» 50
Marcelon, à Paris.	2 »
Hamel —	1 »
Boncenne, à Levallois	2 »
Caucé —	3 »
Lecoq, à Avignon.	1 »
David, à Ligny-en-Barrois	1 »
Sévin, à Arras	1 »
Robert, à Compiègne.	5 »
Brulé, à Clermont.	1 »
Gérente, à Paris	2 50
Terquem —	1 »
Trèves —	1 »
Bourdillat, à Paris	2 »
Scorlet, à St-Maurice	1 »
Blum, à Paris	2 »
Rodrigues, à Amiens	» 50
Lataste, à Libourne	1 »
Collignon, à Paris	10 »
Isoard —	» 50
Lévy —	5 »
Breton —	» 50
Péronne —	1 »
Caron —	2 »
D ^r Waitz, à Roanne	5 «
D ^r Oyon, à Pagny-sur-Moselle	10 »
Barban, à Paris.	5 »
Tarbouriech —	1 »
Malon, à Gréoux-les-Bains	5 »
Baer, à Billancourt	1 »
Weistmann, à Paris	2 »
Euzières —	5 »
Gourdon —	1 »
Vidallet —	1 »
Burot, à Nogent-sur-Marne	10 »
La section de la Muette	25 »
Gerente, à Paris.	5 »
Myrtil Salomon, à Paris	2 »

50	Letellier	—	1	»
»	Vve Brouillet	—	1	»
»	Brouillet	—	1	»
»	Terquem	—	1	»
»	Neuberger	—	2	»
»	Lévine	—	2	»
»	E. Sée	—	20	»
»	Anonyme	—	6	»
»	La section d'Audincourt		30	»
»	Jean Pariset, à Paris.		10	»
»	Lebègue	—	2	»
50	Vaslin, à Rouen		1	»
»	Pézéril	—	5	»
»	Knight	—	1	»
»	Carde, à Rouen		»	50
»	Nelken	—	2	»
»	Cercle du Gard, à Paris.		5	»
50	Anonyme, à Fontainebleau		10	»
»	Cahen, à Paris.		10	»
»	G. Monod, à Versailles		10	»
50	Allary, à Tournon		1	»
»	Ed. Micheli, à Paris		10	»
50	Taule	—	5	»
»	Mlle Deniau	—	2	»
»	Alphonse Ochs	—	40	»
»	D. Clément	—	10	»
»	Michel Polack	—	20	»
»	Ferdinand Kahn	—	10	»
»	Félicie Polack	—	2	»
»	Jacques Polack	—	2	»
»	Georges Polack	—	2	»
»	Rosette Polack	—	2	»
»	Marie Polack	—	2	»
»	Total de la deuxième liste		1.437	»
»	Total de la première liste		2.050	»
»	Total général		3.487	»

Adresses de condoléances

SECTION D'AIGLUN (Basses-Alpes).

La section d'Aiglun, profondément émue de la mort de M. Trarieux, fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, dont le souvenir sera impérissable, envoie à Mme Trarieux et à sa famille éplorée ses condoléances.

SECTION DE CLERMONT L'HÉRAULT (Hérault).

A Monsieur Gabriel Trarieux,

Nous apprenons ce matin le décès du regretté Ludovic Trarieux. La mort du vaillant fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme afflige tous ceux qui ont admiré le courage, l'esprit généreux, le dévouement de ce digne fils de la Révolution. La section de Clermont-l'Hérault s'associe vivement à la douleur qu'éprouve votre famille. En signe de deuil, elle met à son siège le drapeau en berne, et elle me charge de vous transmettre les sincères condoléances de tous ses membres.

Veuillez agréer, etc.

Le président : GUIRAUDOU.

SECTION DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône).

La section marseillaise tient à vous adresser l'expression de sa sympathie à l'occasion de la mort du fondateur de notre Ligue. Son exemple d'opiniâtre énergie dans la poursuite de la vérité et de la justice restera toujours vivant parmi nous. Nous prions le Comité central de transmettre nos respectueuses condoléances à Mme Trarieux et à sa famille.

SECTION DE MIRANDE (Gers).

A Monsieur Gabriel Trarieux.

J'ai appris hier matin, avec un grand serrement de cœur, la mort, après une cruelle maladie, de votre vénéré père.

Je viens dans cette douloureuse occasion, vous apporter les sentiments sincères de condoléances de tous les membres de notre section et vous dire toute la peine que nous cause ce deuil.

L'humanité perd en Trarieux, un de ses meilleurs citoyens;

la France un de ses meilleurs enfants ; la cause sublime de la Justice un de ses meilleurs défenseurs.

Nous n'oublierons jamais la conduite de cet homme de cœur de cet homme de bien, aux temps troublés de l'affaire Dreyfus ; nous garderons de lui, de son courage, de ses nobles sentiments, gravé en fond de nos cœurs, un ému, un inaltérable souvenir. Le nom de Trarieux sera donné, aux générations futures en exemple, car il a été l'expression la plus large, de ce que peut un homme, quand, dédaignant les voix intéressées, il écoute la voix de la conscience.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire : HENRY LASSERRE.

SECTION DE PANTIN (Seine).

La section de Pantin, douloureusement émue par la mort de M. Trarieux, président d'honneur et fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, prie M. le président de Pressensé de transmettre à la famille Trarieux l'expression de ses sentiments de profonde et respectueuse admiration pour celui qui fut un honnête homme, un bon citoyen et une victime du courage civique.

Le Secrétaire, AUBERT.

PARIS. — SECTION DU II^e ARRONDISSEMENT.

A Monsieur Gabriel Trarieux.

Monsieur,

Au nom de la section du II^e arrondissement, je vous adresse l'expression du profond chagrin que nous a fait éprouver la mort de votre pauvre père, et je vous prie de recevoir, ainsi que Madame votre mère, nos bien sincères compliments de condoléances.

D'autres vous diront plus éloquemment la grande perte que nous faisons tous, dans ce grand homme de bien.

Veuillez agréer, etc.

Le Président : BLUM.

SECTION DE PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle).

A Monsieur Gabriel Trarieux.

La section mussipontaine de la Ligue des Droits de l'Homme

apprend avec la plus vive émotion la mort de M. le sénateur Trarieux.

Elle prie son président, M. le D^r Oyon, de vouloir bien représenter la section aux obsèques du vénéré président-fondateur de la Ligue, et d'y apporter en son nom, l'expression de ses regrets les plus profonds et l'assurance qu'elle saura pieusement garder la mémoire de ce vaillant défenseur de la Justice.

Le Secrétaire : SLODKI.

SECTION DE REMIREMONT (Vosges).

La section de Remiremont attristée du décès prématuré de M. le sénateur Trarieux, prie le Comité central d'offrir ses respectueuses et sympathiques condoléances à la famille de l'illustre défunt.

Le Président : MARTIN.

SECTION DE SAINT-FÉLIX-DE-LODEZ-SAINT-GUIRAUD (Hérault).

Les membres de la section Saint-Félix-de-Lodez-Saint-Guiraud ont appris avec tristesse la mort du vénéré président Trarieux. Ils ont adressé à la famille Trarieux l'expression de leur douloureuse et respectueuse sympathie et ont levé, en signe de deuil, leur séance du 15 mars 1904.

Le Président : BILLOT.

SECTION DE SAINT-PONS (Hérault).

A Monsieur Gabriel Trarieux.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa réunion générale d'hier, notre section vous a voté, en la pénible et douloureuse circonstance que vous traversez, une adresse de condoléances et de sympathie.

Elle m'a chargé de la porter à votre connaissance et de vous faire part des regrets amers que cause à notre section le décès de M. le Sénateur Trarieux, président vénéré de notre Ligue.

Recevez, etc.

Le Président : SAGE.

SECTION DE TANANARIVE (Madagascar).

Le 15 mars, 1904.

Nous venons d'apprendre avec peine la perte cruelle que vient d'éprouver la Ligne en la personne de notre regretté président, M. le sénateur Trarieux. Le câble n'étant arrivé que ce soir, les membres n'ont pu être prévenus, mais je tiens, au nom du Comité, à vous envoyer à cette occasion nos plus sincères sentiments de condoléances.

SECTION DE TOURY (Eure-et-Loir).

A Monsieur Gabriel Trarieux.

Cher Monsieur et cher collègue,

Les membres de la section de Toury-Janville de la Ligne pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, reconnaissants, adressent à la famille de M. Trarieux, leur regretté président d'honneur, l'expression de leurs plus sincères condoléances et de leurs sentiments respectueux.

Le Secrétaire : RAOUL GRATET.

La fermeture du Refuge de Tours.

M. Francis de Pressensé, député, président de la Ligne des Droits de l'Homme, a adressé la lettre suivante à M. le président du Conseil :

Paris, le 18 février 1904.

Monsieur le Président du Conseil,

Permettez-moi d'attirer votre haute attention sur les scandales qui se renouvellent sans cesse dans les Refuges et dans les Orphelinats industriels.

L'universelle réprobation qu'ont soulevée les faits révélés par de récents et retentissants procès, ne semble pas

avoir déterminé, dans les établissements similaires, le moindre amendement.

Ainsi les décisions judiciaires rendues successivement contre diverses maisons du Bon Pasteur, n'ont point empêché la continuation des mêmes abus dans le Refuge de Tours, dont le médecin, le D^r Schoofs, a dit que c'était un « foyer de tuberculose ». Dans sa plaidoirie, l'avocat de l'une des religieuses inculpées caractérisait justement les pratiques de l'établissement en disant qu'elles étaient « viles, abjectes, abrutissantes » (*sic*) ; et la *Croix de Touraine* les avait déclarées « surannées, humiliantes, répugnantes ».

Or, voici qu'au moment précis où se déroulaient, devant la Cour d'appel d'Orléans, les émouvants débats du procès du Refuge de Tours, arrive d'Alger, au sujet des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, la révélation de faits qui, s'ils sont vérifiés, sont odieux, et ajoutent une page de plus au réquisitoire déjà formidable contre ces instituts et leurs établissements de prétendue charité.

Il n'est pas possible que la République laisse se continuer ces sévices de toutes sortes, et ces violences au préjudice d'enfants et de jeunes filles sans défense, dont le travail, d'ailleurs certainement excessif, ne profite qu'aux communautés, habiles à se créer, ainsi, une avantageuse et gratuite main d'œuvre.

Je vous serais profondément reconnaissant, Monsieur le Président du Conseil, de bien vouloir me faire connaître quelles mesures vous pensez qu'il soit possible de prendre pour venir en aide, sans plus de retard, à ces milliers de victimes d'un système d'exploitation que la conscience publique, aussi bien que les tribunaux, et les cours de justice, a irrévocablement condamné.

Veuillez agréer, etc.

Le Président,
FRANCIS DE PRESSENSÉ.
Député du Rhône.

M. Francis de Pressensé a reçu la réponse suivante :

Paris, le 16 mars 1904.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me demander les mesures que je comptais prendre à l'égard des refuges et des orphelinats industriels, après les décisions judiciaires rendues contre diverses maisons du Bon Pasteur, et en particulier contre le refuge de Tours.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé que l'établissement du refuge de Tours serait définitivement fermé dans les premiers jours du mois d'avril prochain.

M. le préfet d'Indre-et-Loire a été invité à prendre toutes les dispositions nécessaires pour pourvoir aux besoins du personnel assisté.

Veuillez agréer, etc.

Pour le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Le Secrétaire Général,
EDGARD COMBES.

Voici le texte du décret qui a paru au *Journal Officiel*, le lundi 4 avril 1904 :

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 29 mars 1904.

Monsieur le Président,

Un arrêt de la Cour d'Orléans du 29 décembre 1903, confirmant le jugement du tribunal correctionnel de Tours du 27 juin précédent, a démontré le bien fondé des accusations dirigées contre la communauté des sœurs de Notre-Dame de Charité du Refuge de Tours, et qui ont profondément ému l'opinion publique.

Ces accusations, analogues à celles qui ont motivé la fermeture de l'établissement des sœurs du Bon-Pasteur de Nancy, paraissent devoir entraîner la même sanction.

J'ai l'honneur de vous proposer, en conséquence, de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint tendant à retirer à la communauté précitée l'autorisation dont elle bénéficie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Président du Conseil,
ministre de l'intérieur et des cultes,

E. COMBES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes,

Vu l'ordonnance du 11 septembre 1816 qui a autorisé la communauté autonome des sœurs de Notre-Dame de Charité du Refuge, établie à Tours (Indre-et-Loire);

Vu les articles 13, paragraphes 3, 18 et 21 de la loi du 1^{er} juillet 1901;

Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

Vu l'article 7 de la loi du 24 mai 1825;

Vu la loi du 4 décembre 1902;

Le Conseil des ministres entendu,

Décète :

Article premier. — Est rapportée l'ordonnance du 11 septembre 1816 qui a autorisé la communauté des sœurs de Notre-Dame de Charité du refuge, établie à Tours (Indre-et-Loire).

Art. 2. — La liquidation des biens de la communauté aura lieu conformément aux dispositions combinées des articles 7 de la loi du 24 mai 1825 et 18 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Art. 3. — Le Président du Conseil, ministre de l'inté-

rieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 30 mars 1904.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil,
ministre de l'intérieur et des Cultes,

E. COMBES.

L'Affaire Duchaussoy

Comme suite à la démarche qu'il avait faite auprès du Président de la République en faveur de Louis Duchaussoy, (Voir *Bulletin Officiel* n° 1, page 57), M. Francis de Pressensé a reçu la lettre suivante :

Paris, le 8 février 1904.

Monsieur le Député,

Vous avez appelé l'attention du Président de la République sur le recours en grâce concernant le nommé Duchaussoy (Léon-Louis-Xavier), condamné à cinq ans de prison pour complicité de vol qualifié.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par décret de M. le Président de la République, en date du 14 décembre dernier, la peine prononcée contre ce condamné a été réduite à trois ans.

Dans ces conditions une nouvelle mesure de clémence ne paraît point possible actuellement.

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire général civil
de la Présidence de la République,

ABEL COMBARIEU.

L'Affaire Médard

Le Comité central a pris connaissance, dans sa séance du 9 novembre 1903 (Voir *Bulletin officiel*, page 1349, année 1903) d'un rapport relatif à divers refus d'assistance judiciaire qui lui ont paru devoir nécessiter son intervention.

L'un des cas était celui de M. Médard, ancien frère des Ecoles chrétiennes, que le rapport, soumis au Comité central résumait en ces termes :

M. M... a appartenu pendant de longues années à une congrégation enseignante. Il a été expulsé sans aucune ressource. Il a réclamé l'assistance judiciaire.

Les bureaux excipent de rapports souvent quelconques, pour repousser les demandes. Cette fois, le demandeur pouvait se prévaloir d'un rapport très favorable du commissaire de police du quartier de l'École militaire. Le bureau d'instance repoussa néanmoins la demande. M. M..., s'adressa à M. le Procureur général de Paris, dont l'attention fut attirée sur ce refus inattendu et qui transmit lui-même la réclamation au bureau d'appel mais le bureau d'appel refusa l'assistance.

Nous croyons devoir reproduire à titre de document, le rapport dont il est fait mention ci-dessus :

Paris, le 29 novembre 1902.

J'ai l'honneur de retourner le dossier ci-joint, concernant la demande d'assistance judiciaire formée par le sieur Médard, demeurant en garni, 46, rue Basfroi, à Paris.

J'ai entendu les témoins indiqués par le demandeur, soit : Réard, Dominique, 59 ans, concierge laïque à l'établissement des frères des écoles chrétiennes, 27, rue Oudinot, à Paris.

Le frère Georges (sieur Lafond, Michel, 67 ans).

Le frère Amou (sieur Dunoyer, Félix, 38 ans).

Le frère Adventeur (sieur Vinel, Jean-Baptiste, 47 ans).

Le frère Liacim (sieur Ricard, Pierre, 72 ans), tous attachés audit établissement, le dernier en qualité de procureur général des frères des écoles chrétiennes.

De leurs déclarations et principalement de celle du frère Liacim, il résulte ce qui suit :

Le sieur Médard, Pierre, âgé de 48 ans, né le 2 décembre 1854, a été admis dans la congrégation des frères des écoles chrétiennes le 25 septembre 1873 et a pris le nom en religion de frère Allard.

Depuis cette date le frère Allard a été affecté à diverses écoles de la congrégation à titre d'auxiliaire de classe, surveillant de maîtrise, cuisinier. Il était surveillant de maîtrise à l'école Saint-Joseph, rue du Buisson Saint-Louis, à Paris, lorsque, le 1^{er} décembre 1900, il fut envoyé à l'établissement de la rue Oudinot qui est la maison mère de la congrégation et sert aussi de dépôt pour son personnel.

Le frère Liacim explique que cette décision d'enlever le frère Allard aux écoles où il avait été occupé jusqu'à cette époque, et de le placer en disponibilité au dépôt de la maison mère, fut prise parce que ce frère était indocile ; le frère Liacim reconnaît cependant que c'est à la même époque que le frère Allard a contracté, ou bien que s'est aggravé une infirmité qui le rend impotent de la main droite.

Une décision ultérieure du frère Liacim interdit au frère Allard le port de l'habit religieux.

Le frère Allard demeura dans l'établissement de la rue Oudinot, jusqu'au 8 avril 1902. Ce jour, sur son refus de quitter la maison, le frère Allard en fut expulsé par la force parce qu'il avait « mauvaise tête », disent les frères Georges, Amou, Adventeur ; parce qu'il ne voulait pas se rendre à l'école d'Issy-Saint-Nicolas, où il avait été décidé qu'il irait à la disposition du directeur de cette école, déclare le frère Liacim.

A cet effet, sur l'ordre de Liacim, les frères Georges, Amou, Adventeur, se rendirent à la chambre du frère Allard, enfoncèrent sa porte qu'il avait fermée, l'appréhendèrent tous ensemble et le portèrent hors de la maison.

Comme le frère Allard cherchait à rentrer, Liacim lui dit qu'il pouvait aller coucher aux frais de la congrégation, à l'hôtel Bertrand, rue Bertrand. Le frère Allard s'y rendit effectivement, mais trois jours plus tard, le frère Liacim prévint l'hôtel que la congrégation ne payait plus les frais. Liacim ajoute qu'il informa en même temps le frère Allard que la décision de l'envoyer à l'école d'Issy-Saint-Nicolas était rapportée et qu'il pouvait seulement se rendre à la colonie agricole de Choisinet (Lozère), mais que le frère Allard repoussa cette proposition comme la précédente.

Depuis, le frère Allard se présenta plusieurs fois à l'établissement de la rue Oudinot, demandant à y rentrer ; Liacim lui répondit que c'était impossible. Une fois, comme il voulait rester dans la maison, après la fermeture des portes, les deux frères portiers le firent saisir par deux domestiques qui le conduisirent dehors.

Le frère Liacim termine en disant que le frère Allard n'est pas exclu de la congrégation et qu'il peut encore aller se mettre à la disposition du directeur de la Colonie agricole de Choisy-le-Roi.

Répondant à mes questions, le frère Liacim a déclaré que le travail du frère Allard ne lui avait pas été payé, parce que, suivant la règle de la congrégation, « toutes les fonctions de l'Institut doivent être remplies gratuitement par pur dévouement à la gloire de Dieu », et il m'a déposé un imprimé où se lit cette phrase. Liacim avoue cependant que, en vertu d'une autre règle de la congrégation, existante, bien que non insérée dans l'imprimé qu'il m'a déposé, cette congrégation fait des retraites à ses membres âgés ou infirmes, soit sous forme de pensions, soit sous celle du placement dans les maisons de retraite, que dans ce but la congrégation a installé une maison de retraite par province, que celle de la province de Paris est située à Fleury-Meudon.

J'ai demandé pour quelle cause le frère Allard, âgé de près de cinquante ans, qui a vingt-neuf ans de service dans la congrégation, et a contracté, dans ce service, une infirmité qui ne lui permet plus de gagner sa vie, ne pouvait pas recevoir une pension ou être placé dans la maison de retraite. Le père Liacim m'a répondu que c'était pour des raisons de convenances personnelles.

J'ai ensuite mandé le frère Allard auquel j'ai communiqué ces déclarations. Ce frère m'a demandé de transmettre ces explications détaillées parce son adversaire rédige et dépose des mémoires sur cette affaire et que lui, frère Allard, ne peut faire de même par suite de son infirmité.

Les observations du frère Allard peuvent être résumées ainsi :

« Les dates données par le frère Liacim concernant mon âge, mon entrée dans la congrégation, mon service dans les classes mon infirmité, mon passage au dépôt de la rue Oudinot, enfin mon expulsion, sont exactes, mais ses appréciations rendent nécessaires des rectifications.

« Sauf un temps très court que j'indiquerai, depuis mon

entrée (25 septembre 1873) jusqu'au 1^{er} décembre 1900, j'ai été constamment attaché aux écoles en qualité de maître ou instituteur adjoint et le frère Liacim emploie le mot « auxiliaire » pour dissimuler la contravention que la congrégation a commise en m'employant comme instituteur quand je ne possède aucun brevet. En dernier lieu, le 1^{er} décembre 1900, quand je suis venu rue Oudinot, j'étais, il est vrai surveillant de maîtrise à l'école Saint-Joseph, mais en même temps instituteur-adjoint dans cette école.

« Pendant la fin de l'année 1884 et le commencement de 1885 j'ai été frère cuisinier ; c'est dans ce service, en tenant ma main pendant de longues heures dans des eaux malsaines, que j'ai contracté un commencement d'atrophie de la main droite. Cependant je pouvais encore enseigner et la congrégation m'a conservé comme instituteur.

« Mon infirmité s'est aggravée avec l'âge et vers 1900 je commençais à devenir impotent et à n'écrire que très imparfaitement. A ce moment, après vingt-sept ans de services, la congrégation découvrit que j'étais d'un caractère indocile, si indocile que je devais la quitter séance tenante. C'est ce que me déclara nettement le frère Liacim, sans témoin, naturellement : « Nous vous congédions ! Si vous ne consentez pas à partir, nous vous mettrons dans la nécessité de partir quand même par un renvoi déguisé. »

« J'étais cependant forcé de rester parce que dans la situation où j'étais par suite de mon âge et de mon infirmité, je ne pouvais gagner ma vie ailleurs. C'est alors qu'a commencé la série des procédés employés pour m'amener à quitter la congrégation. En décembre 1900, dans ma fonction à l'école Saint-Joseph, le frère Amator, de nationalité étrangère, instituteur à cette école, me frappe au visage. A la suite de cet incident la congrégation me place à l'établissement de la rue Oudinot, en *pénitence*, terme employé par elle, et dans la suite l'on me répète et même l'on m'écrit : « La pénitence finira quand vous voudrez ». La condition de cette fin de pénitence est que je quite volontairement la congrégation. Je persévère à vouloir rester, même en pénitence. L'on m'interdit le sacrement de la communion. Sur le conseil de mon confesseur je porte plainte devant l'autorité religieuse. Liacim m'enlève l'habit religieux ; je m'y résigne ; l'on me prive de nourriture, je m'en passe et je vis de quelques fruits donnés en cachette par des frères amis et je reste quand même.

« Voyant que tous ces moyens ne m'amenaient pas à partir

le 8 avril dernier, le frère Liacim fit enfoncer la porte de ma cellule par les frères Georges, Amou, et Adventeur qui me saisirent et me jetèrent sur la voie publique.

« Liacim ne me proposa pas d'aller dans une école, mais comme je protestais et qu'il craignait un scandale, il me fit conduire à l'hôtel, d'où j'étais congédié huit jours plus tard. Alors, comme je réclamaï sans cesse, Liacim, et cela prouve combien la congrégation se rend compte de mes droits, me fit diverses propositions insidieuses ayant pour but d'arriver à me placer dans une situation que la congrégation interpréterait comme un départ volontaire.

« Liacim m'offrit de m'envoyer à la Colonie agricole de Choisinets (Lozère), mais j'ai près de cinquante ans, ma vie a été celle d'un instituteur ; mais je suis devenu infirme d'une main, cela ne me désigne pas pour des travaux de culture qui tout de suite me seraient rendus tellement durs que je devrais ou quitter ou succomber. De plus l'on voulait m'y envoyer comme *laïque*, non comme *frère*, ce qui n'aurait pas manqué d'être regardé comme sortie volontaire de la congrégation ; néanmoins j'aurais tenté l'expérience si l'on m'avait muni d'un certificat de bonne conduite ; l'on me l'a refusé. La proposition de m'envoyer aux Choisinets était donc un piège pour me faire partir de la congrégation, puisque sans certificat je n'aurais pas été reçu. D'ailleurs l'on m'a avoué que de Choisinets je serais aussitôt dirigé sur ma famille. Je me serais donc trouvé exclu de la congrégation, éloigné de Paris, sans ressources, impuissant à tous les points de vne. Je n'ai pas voulu tomber dans ce piège, qui, à ma connaissance, a déjà servi pour d'autres. Je n'ai pas refusé d'aller aux Choisinets pas plus qu'à Issy, mais j'ai refusé de quitter la congrégation et de partir sans certificat.

« Le frère Liacim déclare que j'ai accepté de remplir mes fonctions gratuitement, *par pur dévouement à la gloire de Dieu*. D'abord je n'ai jamais signé aucun engagement de ce genre, malgré les efforts faits auprès de moi dans ces dernières années pour m'y amener, mais il est facile de comprendre qu'une telle expression ne peut être complètement juste puisque le congréganiste ne peut travailler gratuitement que si la congrégation s'engage à pourvoir à ses besoins. Ensuite, si au lieu de nous remettre une feuille volante, faite pour les besoins de la cause, dans ces derniers temps, à la suite de certaines réclamations identiques à la mienne, Liacim nous avait déposé l'ensemble complet de la *Règle commune* qui détermine la situation des

membres de la congrégation, dans l'intérieur de cette congrégation, nous y verrions peut-être que cette règle de gratuité du travail est complétée par celle d'une retraite raisonnable quand viennent l'âge ou les infirmités. A défaut de ce document, dont rien d'ailleurs ne garantirait la sincérité puisqu'il est demeuré intérieur sans être publié ni déposé nulle part, nous avons la nécessité, pour travailler gratuitement toute notre vie, il est nécessaire que nous puissions compter que les bénéficiaires de ce travail pourvoient à nos besoins quand nous ne pourrions plus y suffire nous-mêmes ; nous avons enfin l'usage ; il est d'un usage connu que cette congrégation fait des retraites à ses membres vieilliss ou infirmes. Enfin je suis dans l'impossibilité de gagner ma vie par suite de mon infirmité à laquelle s'ajoutera incessamment l'âge. Je vais donc me trouver forcé d'entrer dans un hospice et il ne serait pas équitable que la congrégation qui a bénéficié de mon travail pendant toute la partie active et utile de ma vie, rejette sur l'Assistance publique le soin de pourvoir à mes besoins, après infirmité contractée au service de cette congrégation.

« Je me résume : ma congrégation m'a expulsé par la force de l'établissement de la rue Oudinot ; elle m'a véritablement congédié de son sein, malgré les propositions insidieuses de me placer ailleurs en qualité de laïque, notamment dans une ferme pour travailler à la culture.

« L'objet pour lequel je demande l'assistance judiciaire est bien délimité et précisé. Je demande à ma congrégation de me faire une retraite convenable, après vingt-neuf ans de services ou bien le versement d'une somme en paiement de ces services. »

M. Médard m'a déposé à l'appui de sa déclaration un certificat délivré à la date du 3 décembre courant par M. le docteur Thiéry, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. Je le joins au dossier. Il est ainsi conçu :

« Le nommé Médard, Pierre, est atteint de rétraction de l'aponévrose palmaire, entraînant la flexion de l'annulaire et de l'auriculaire droits. La même affection gagne la main gauche. Cette affection le gêne véritablement pour exercer une profession active. »

Commission d'enquête sur l'Assistance publique

Séance du 16 février 1904

Sont présents : MM. le D^r Sicard de Plauzoles, président ;
Boulnois (IV^e), Prévost (V^e), Guillaume Vacca (XVII^e).

Excusés : MM. Paul Aubriot, A. Brette, J. Charrière,
C. Marchal, Mathias Morhardt, Simon Auteroche.

Sur la demande de la Commission, M. Francis de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a adressé au directeur de l'Assistance publique la lettre suivante, relative aux peines disciplinaires infligées au personnel des hospices.

Paris, le 28 janvier 1904.

« Monsieur le Directeur,

« Je prends la liberté de signaler à votre sollicitude et à votre esprit d'équité une réclamation dont nous avons été saisis par la Commission d'enquête de l'Assistance publique, instituée près la Ligue des Droits de l'Homme. Cette réclamation est relative à la situation morale des employés des hospices de la Seine, et à la discipline qui leur est imposée. Il résulte des renseignements qui nous sont transmis, que ces employés pourraient être dans quelques cas, l'objet de peines disciplinaires qui seraient en contradiction formelle soit avec la loi, soit avec les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme. Ces peines disciplinaires, infligées par les directeurs des hospices, consisteraient, pour les surveillants, en consigne à l'intérieur pendant quarante-huit heures, et, pour les servants, en augmentation du nombre des heures de service ou en privation de sortie, pendant une période dont la durée pourrait être de deux mois.

« Il y a là, Monsieur le Directeur, si ces faits sont exacts,

un grave abus sur lequel il suffira, j'en suis convaincu, d'attirer votre attention. Il est évident, en effet, que ces pratiques surannées constituent une dérogation flagrante aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme. Des employés ne sauraient, sur une simple décision de leur chef, être privés de leur liberté et séparés de leur famille pendant une période quelconque. Une telle punition est aussi bien contraire à l'humanité qu'à la morale. Et si l'Administration de l'Assistance publique peut exiger de ses employés toute l'exactitude et tout le dévouement nécessaires à leur tâche si délicate, elle leur doit, en retour, de respecter leurs droits et leur dignité d'homme.

« J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien voir dans quelle mesure les règlements que je vous signale sont encore en usage et prendre les dispositions qui vous paraîtront utiles pour que les sanctions que prévoient ces règlements soient mises en harmonie avec les prescriptions de la loi et pour que les garanties dues à tous les citoyens soient équitablement assurées aux employés de votre administration.

« Veuillez agréer, etc.

Le Président: FRANCIS DE PRESSENSÉ,
député du Rhône.

RÉGIME DES ALIÉNÉS. — La Commission a décidé de soumettre au Comité central la résolution suivante relative à la révision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés :

« La Commission d'enquête de l'Assistance publique, vu les vœux émis par de nombreuses sections de la Ligue et notamment sur les sections d'Oyonnax, Le Perreux, Castres, Gros-Caillon, III^e arrondissement, Chaillot-Porte-Dauphine, Le Puy, Dijon, etc... ; vu les déclarations de MM. les docteurs Brissaud, Héricourt, Hervé à la conférence du 12 avril 1902 ; vu la proposition de loi déposée à la Chambre par M. Dubief ;

« Emet le vœu que la loi du 30 juin 1838 soit révisée dans le plus bref délai ; que les établissements privés soient supprimés ; que tout individu, dont le placement

dans un établissement d'aliénés est demandé par la famille ou ordonné par l'autorité publique, soit placé dans la situation d'un prévenu, interrogé par un magistrat et incité à se faire assister par un avocat et un médecin de son choix, ou pourvu d'office d'un avocat et d'un médecin ; que l'internement ne puisse être prononcé que par l'autorité judiciaire, après une enquête et une expertise contradictoire ; que tout aliéné interné reste en relation constante avec son avocat et son médecin ; et que le Comité central de la Ligue s'emploie de la façon la plus active à faire aboutir cette réforme. »

Communications des Sections

Les sections organisent l'action locale sur la double base de la Déclaration des Droits de l'Homme et des statuts de la Ligue. Elles émettent les vœux et prennent les résolutions qui leur semblent utiles pour répandre et faire aimer les idées démocratiques de justice et de liberté. Elles sont seules engagées par leurs délibérations. (Art. 15 des statuts.)

Ancy-le-Franc (Yonne). — Séance du 27 décembre 1903.

La section émet le vœu qu'en dehors du service et des exercices tous les militaires soient désarmés.

Angoulême (Charente).

Dans sa séance du 14 mars 1904, la section d'Angoulême a nommé MM. François André, poudrier, conseiller municipal, vice-président, en remplacement du général Séard ; Léon Jalageas, négociant, avenue Gambetta, 72, vice-président, en remplacement de M. Charles Mortz ; Gabriel Galinou, inspecteur du travail, rue de la Grand-Font, 130, secrétaire, en remplacement de M. Blain.

Antibes (Alpes-Maritimes). — Séance du 28 décembre 1903.

Considérant que la Ligue des Droits de l'Homme ignore les préjugés et les distinctions de religions, de castes et même de

rares; que son action ne peut être limitée par les Codes et doit s'étendre à toutes les questions dont la solution peut blesser la conscience nationale; qu'elle ne connaît pas la force, mais seulement la justice basée sur le droit; attendu que, par deux fois, le pardon fut promis à Ahmed-ben-mezzag-el-Mokrani en vertu d'un acte librement consenti par les personnalités qui, sur les lieux, étaient seules capables d'en reconnaître la nécessité; attendu que Mokrani a loyalement tenu ses engagements, tandis que le gouvernement a refusé de tenir compte de la parole donnée par ses mandataires; attendu qu'en droit, il eût fallu alors remettre les choses en l'état où elles étaient, mais que cela était impossible; attendu que si Mokrani a levé l'étendard de la révolte, il y a lieu de tenir compte des circonstances atténuantes qui l'y ont déterminé, par suite du décret Crémieux, qui plaçait les Arabes dans une situation inférieure à l'égard des israélites, blessant ainsi tous les préjugés séculaires et religieux des Musulmans; attendu que, depuis bientôt 30 ans, Mokrani et ses compagnons expient au bagne de Nouméa leur révolte; la section d'Antibes émet le vœu que le Comité central de la Ligue, recherchant la preuve du pardon promis, use de tous les moyens en son pouvoir auprès des chefs du gouvernement pour faire appel à leurs sentiments de loyauté, en leur demandant de tenir la parole jadis donnée, et d'accorder la grâce de Mokrani et de ses compagnons.

Aubervilliers (Seine).

Dans sa séance du 19 mars dernier, la section d'Aubervilliers a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Victor Legendre fils, rue de Solférino, 6, président; Charles Brouillard, rue Baudin, 35; Elie Barrau, délégué cantonal, route de Flandre, 79, vice-présidents; Corneloup, rue des Quatre Chemins, 19, secrétaire; Denion, rue du Moutier, 10, secrétaire adjoint; Barrachin, avenue de la République, 132 bis, trésorier; Garnotel, rue Heurteaux, 15, trésorier adjoint; Engler, rue du Midi, 19, conseil judiciaire; Charles Massion, rue de la Goutte-d'Or, 167; Nougis, rue du Moutier, 10; Pelletier, avenue de la République, 106; Manger, rue des Cités, 92; Jean Dutheil, rue Avury, 26, membres.

Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). — Séance du 4 janvier 1904.

Vu les verdicts contradictoires des Cours d'assises des

Pyrénées-Orientales et de l'Hérault dans l'affaire Maillols, la section bagnolenne émet le vœu que la peine de mort soit abolie.

Barrême (Basses-Alpes).

Dans son assemblée générale du 28 février 1904, la section de Barrême a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Paul Louis, chapelier, président ; Gibert Simon, négociant, vice-président ; Jean-Baptiste Tournatory, boulanger, secrétaire-trésorier.

Beaucaire (Gard).

Dans son assemblée générale du 25 mars 1904, la section de Beaucaire a nommé : MM. Jean Bernard, propriétaire, président du Cercle radical et radical socialiste, rue Galilée, vice-président ; Eugène-Charles Jacomond, commis des Postes et Télégraphes, rue Nationale, 41, secrétaire adjoint ; Pierre Saunier, cordonnier, à Bellegarde-du-Gard, trésorier adjoint.

Beaulieu (Corrèze).

Dans sa séance du 20 mars 1904, la section de Beaulieu a procédé à l'élection définitive de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Gabriel Gleize, propriétaire-agriculteur à Queyssac, président ; Joseph Rigaud, pharmacien, vice-président ; Martin Fontan, percepteur des Contributions directes, vice-président, François Bugnat, retraité, secrétaire ; Charles Bordes, entrepreneur, secrétaire adjoint ; Evariste Gramat, huissier, trésorier.

Bonneville (Haute-Savoie). — Séance du 3 janvier 1903.

Les membres de la Section de Bonneville adressent au gouvernement, et en particulier à MM. Combes et Pelletan, leurs sincères félicitations pour l'énergie qu'il déploie dans sa lutte contre le cléricanisme et l'engagent fortement à persévérer dans cette voie et à hâter la réalisation des projets suivants :

- I. Monopole de l'Enseignement par l'Etat ;
- II. Suppression des Conseils de guerre en temps de Paix ;
- III. Séparation des Eglises et de l'Etat ;
- IV. Arbitrage international devenant peu à peu seul moyen de régler les conflits entre les nations et préparant aussi la suppression des guerres et des armées permanentes.

Boulogne-sur-Seine (Seine).

Le 8 janvier 1904, sous la présidence de M. le D^r Sollier, président de la section de Boulogne, le D^r Sicard de Plauzoles, membre du Comité central, a fait une conférence sur le *Cléricalisme et le Nationalisme*.

Buis-les-Baronnies (Drôme).

Dans sa séance du 27 mars 1904, la section de Buis-les-Baronnies a constitué son bureau pour l'année 1904 comme suit :

MM. Paul Bérard, confiseur, président ; Jean Rivet, propriétaire à Vercoiran, par Buis, vice-président ; Justinon Teste, à Buis, secrétaire ; Joseph Metgy, au Buis, secrétaire adjoint ; Henri Espoullier, café du Siècle, trésorier.

Carbonne (Haute-Garonne). — Séance du 2 janvier 1904.

La section carbonnaise charge son président, M. Siadous, de transmettre ses félicitations à MM. Combes et Pelletan pour l'œuvre démocratique qu'ils ont entreprise et qu'ils conduisent avec tant de fermeté, et, après avoir également chargé son bureau d'envoyer ses félicitations et ses meilleurs souhaits à M. Bernard Siadous fils, administrateur au Congo, la section de Carbonne a émis les vœux suivants :

I. — Considérant que par suite de renseignements insuffisants, de protections mal comprises, d'intérêts particuliers ou de complaisances coupables de la part même des républicains, il entre encore dans toutes les administrations des fonctionnaires réactionnaires dont il est ensuite impossible de se débarrasser ; que l'on a vu des réactionnaires aller jusqu'à commettre des faux en écriture pour se recommander de républicains influents ; que pas mal de candidats aux fonctions publiques feignent d'être républicains au loin, tandis qu'ils sont réactionnaires dans leur commune où ils devraient donner l'exemple, eux et leurs proches parents ; la section émet le vœu que l'administration supérieure ne nomme aucun fonctionnaire sans avoir au préalable obtenu un avis favorable signé par trois membres du bureau de la Société ou Organisation républicaine existant dans la commune où habite le postulant.

II. — Les notes secrètes données par les supérieurs aux fonctionnaires placés sous leurs ordres, seront supprimées. Tout

fonctionnaire aura le droit de prendre connaissance de son dossier. Les plaintes anonymes lui seront envoyées pour les détruire et les plaintes signées lui seront communiquées intégralement afin qu'il puisse se corriger, se justifier s'il y a lieu et au besoin poursuivre les diffamateurs.

III. — En attendant l'abaissement à 10 centimes du tarif de transport des lettres ordinaires la section émet le vœu : 1° que les poids attribués à ces lettres soient ainsi modifiés : 15 cent. pour 25 grammes ; au-delà et en supplément, 15 cent. pour 25 gr. ou fraction de 25 grammes ; 2° Que le poids des imprimés se trouve ainsi modifié : sous bande 1 cent. par 25 gr. ou fraction de 25 gr. ; sous enveloppe ouverte, 5 cent. par 50 grammes ; au-delà et en supplément 5 cent. pour 100 gr. ou fraction de 100 gr. ; 3° Que le personnel des postes soit mis en état de faire face aux exigences modernes et que le parcours des facteurs soit réglé à 25 kilomètres au maximum.

IV. — Considérant que la phthisie tue annuellement en France 160 mille personnes (autant que la population de Toulouse) ; Que ce terrible fléau tend à s'étendre rapidement dans les campagnes et principalement dans la classe ouvrière des champs livrée à la fatigue et aux privations ; que les écoles mal tenues peuvent être un lieu de propagation de la tuberculose ; la section émet le vœu : 1° que pour assurer à l'organisme des enfants la force pour résister au bacille il soit créé dans toutes les écoles des cantines scolaires pour donner, à midi une nourriture substantielle aux enfants qui ne sont pas rendus à leurs familles, ainsi qu'à ceux qui sont trop pauvres et dont les parents sont absents ; 2° que, pour éviter les risques de contamination, les communes, aidées au besoin par le département et l'Etat, soient mises en demeure de se conformer aux instructions qui suivent la circulaire ministérielle du 20 octobre dernier, concernant la prophylaxie de la tuberculose dans les écoles et que, dès la présente année, elles aient à leur charge, comme dans les écoles maternelles, les soins de propreté, de désinfection et de lavage des classes, du mobilier et des privés. On ne saurait en effet admettre plus longtemps que les enfants se plongent chaque jour au milieu de nuages de poussière chargés peut-être de bacilles tuberculeux et toujours très nuisibles à la santé. En outre, les classes seraient plus gaies, plus propres et les communes réaliseraient de réelles économies, car le matériel scolaire, le mobilier et les bâtiments se conserveraient infiniment mieux.

Carnoules (Var).

Le 27 décembre 1903, la section de Carnoules avait organisé une conférence publique. MM. Escartefigue, Jourdan et Gillette qui ont successivement pris la parole, ont obtenu un très vif succès.

A l'issue de cette conférence l'ordre du jour suivant a été adopté.

« Les républicains carnoulais et des villages voisins, réunis au nombre d'environ 500 en conférence publique, organisée par la section carnoulaise de la Ligne des Droits de l'Homme et du Citoyen, félicitent les citoyens Escartefigue, Jourdan et Gillette d'être venus faire entendre la bonne parole socialiste et anticléricale ; approuvent le ministère Combes dans sa lutte contre le cléricanisme et demandent à grands cris les réformes sociales trop longtemps attendues par le peuple républicain ».

Des félicitations sont également votées aux sénateurs et députés du Var.

Séance du 7 janvier 1904.

I. La section, considérant que le vote pour les élections consulaires ayant lieu au chef-lieu de canton, nécessite des déplacements coûteux et des pertes de temps considérables aux négociants, qui, en raison de ces inconvénients, sont la plupart du temps privés d'exercer leurs droits d'électeurs ; que d'autre part les juges élus au Tribunal de commerce ne réunissent généralement qu'un nombre insuffisant de suffrages pour donner à leurs jugements toute l'autorité nécessaire, émet le vœu que le scrutin pour les élections consulaires soit désormais ouvert au siège de chaque commune.

II. Considérant que la lecture est le pain de l'esprit ; que l'homme doit s'instruire pour être armé dans les luttes de la vie ; que le meilleur moyen pour lui permettre de s'instruire est de mettre gratuitement à sa disposition de bons livres, émet le vœu que toutes les municipalités républicaines dans la mesure de leurs ressources meublent les bibliothèques communales d'ouvrages imbus des idées rationalistes.

Dans sa séance générale mensuelle du 7 avril 1904, la section de Carnoules a nommé MM. François Bernard, propriétaire, président, en remplacement de M. Chabran ; Emile Rastège, secrétaire, en remplacement de M. Boudil.

Carpentras (Vaucluse).

La section de Carpentras a fait placarder dans tout l'arrondissement une affiche ainsi conçue :

« Citoyens,

« On vient d'afficher sur vos murs avec les noms des députés qui ont voté pour le ministère Combes dans le scrutin sur l'expulsion de l'abbé Delsor, un factum les dénonçant au suffrage universel comme ayant trahi les intérêts de la France et des Alsaciens-Lorrains.

« A notre tour nous en appelons à ce même suffrage universel. Lisez les écrits de celui qu'on a voulu nous montrer comme une protestataire incarnant le souvenir et l'amour de la France dans les pays annexés.

« A propos de l'inauguration du nouveau portail de la cathédrale de Metz par Guillaume II, l'abbé Delsor écrit :

« Plus d'un bourgeois féru de sa dignité de rentier aurait fait des mystères en pareil cas, aussi le peuple allemand tout entier a-t-il été reconnaissant au souverain de cette noblesse de procédés, et les sympathies ont été d'autant plus sincères. »

« A propos de la France, M. Delsor écrit dans la *Revue catholique d'Alsace* :

« Le Gouvernement de la France s'annihile lui-même et fait tous ses efforts pour ne plus compter dans le concert des nations. En France, le Sénat élu à deux degrés ne vaut pas un souplus cher que la Chambre des députés. »

« M. Delsor écrit au sujet de Jules Ferry :

« Singulier papa qui, pendant le siège de Paris, nourrissait ses enfants avec de la sciure de bois, pendant que son com-père Gambetta les chaussait avec des souliers de carton, et que tous deux, ainsi que les Renan, les Dumas, les Goncourt et autres se truffaient le ventre chez le roi des traiteurs de la capitale affamée. »

« Intitulé d'article : « Loubet le Misérable. »

« Autre article au sujet de la gauche de la Chambre et du Sénat :

« Un tas de vauriens socialistes et radicaux siègent à la Chambre et au Sénat, tyrannissent le pays. Ces crapules ont la liberté, mais non pas les bons..... »

« Et maintenant, où est ce protestataire qui oubliant la forme de Gouvernement, ne se souvient que de ses rancœurs cléricales? Cet homme n'est pas Français ; il est plus Allemand qu'Alsacien ; il est plus Romain qu'Allemand. Il ne veut pas se souvenir des services rendus par ces républicains qui, aux heures sombres où la Patrie était agonisante, relevèrent d'une main ferme le drapeau de la France et surent imposer au monde entier le respect dû aux infortunes imméritées.

« Sur ces hommes qui s'appellent Gambetta, Jules Ferry, il déverse l'injure ainsi que sur leurs successeurs et sur le Gouvernement actuel.

« Les Républicains se souviendront du langage de l'abbé Delsor et du nom de ceux qui ne lui ont pas ménagé leur approbation. Pour nous, nous ne pouvons que féliciter la Chambre des députés qui a approuvé les déclarations du Gouvernement.

« LE COMITÉ DE CARPENTRAS. »

Castres (Tarn).

Nous avons le regret d'apprendre le décès de MM. Dauzats et Sauvage, membres de la section de Castres.

Châlon-sur-Saône. (Saône-et-Loire). — Séance du 20 décembre 1903.

La section adresse à M. le président du Conseil l'expression de ses vives sympathies, le félicite de son énergie à faire triompher l'esprit laïque, l'engage à persévérer dans cette voie afin d'arriver à la séparation des Eglises et de l'Etat. Elle lui demande en outre de faire aboutir le plus promptement possible la solution si attendue de la question des retraites ouvrières.

Champagne-Mouton (Charente). — Séance du 20 décembre 1903.

Les membres de la section de Champagne-Mouton adressent au ministre Combes leurs sincères félicitations. Ils donnent leur entière approbation à la lutte qu'il a engagée contre les congrégations et l'engagent à poursuivre sans faiblesse sa politique anti-cléricale et sincèrement républicaine.

Vœux : I. Dissolution de toutes les congrégations d'hommes et de femmes autorisées ou non.

II. Suppression de la loi Falloux, suite naturelle de la lutte contre les congrégations.

III. Suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

IV. Epuration énergique des fonctionnaires trop cléricaux et trop visiblement hostiles au gouvernement.

V. Etablissement de lois de finances conformément à l'esprit démocratique, c'est-à-dire établissement de l'impôt sur le revenu.

VI. Diminution des frais de justice ; que celle-ci soit rendue d'une façon plus rapide et moins coûteuse.

VII. Suppression de l'inamovibilité de la magistrature.

VIII. Que les fonctionnaires en dehors de leurs fonctions puissent faire acte de citoyens sans être inquiétés.

IX. Enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles où il en existe encore, ainsi que dans les justices de paix et dans les tribunaux.

Charenton-Saint-Maurice (Seine). — Séance du 6 janvier 1904.

I. La section de Charenton-Saint-Maurice émet le vœu que les militaires ne portent pas d'armes en dehors du service.

II. La section de Charenton-Saint-Maurice émet le vœu qu'on s'abstienne de faire figurer sur les extraits de naissance des enfants naturels toute mention faisant connaître la présumée irrégularité de leur naissance.

III. La section de Charenton-Saint-Maurice, considérant comme absurde la loi actuelle sur le monopole des funérailles qui autorise les fabriques à prélever une dime sur les obsèques de tous les citoyens quel que soit le culte qu'ils pratiquent et même si, n'en pratiquant aucun, leurs obsèques sont purement civiles ; considérant que la loi qui vient d'être présentée à la Chambre des députés est incomplète et établit un compromis là où il n'y a place que pour une mesure radicale, émet le vœu que ce monopole soit immédiatement supprimé, les funérailles étant désormais considérées, en dehors de toute confession religieuse, soit comme entreprise privée, soit comme service public.

Chateaulin (Finistère).

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Lagadec membre de la section de Chateaulin.

Le 3 décembre 1903, la section avait organisé une réunion, dans laquelle M. A. Bott, président de la section, a fait une conférence sur les sujets suivants : « Capital et travail. — Monopole et enseignement libre. — Les deux blocs ».

L'orateur a obtenu le plus vif succès.

M. Nicol a ensuite pris la parole et a parlé des bienfaits de l'enseignement laïque.

Les vœux suivants ont été adoptés par l'assemblée :

1 « Les citoyens, réunis au nombre de trois cents, à l'occasion d'une conférence faite par M. Antoine Bott, et organisée par la section châteaulinoise de la Ligue des Droits de l'Homme, persuadés que le devoir de l'Etat républicain est de faire donner une éducation qui assure sa propre existence et le main-

tion de la concorde entre les Français, émettent le vœu que l'Etat prenne le monopole de l'enseignement. »

Il « Les mêmes citoyens émettent encore le vœu que l'Etat ouvre à bref délai dans chaque arrondissement du département du Finistère des établissements d'enseignement secondaire ou des écoles primaires supérieures de garçons et de filles destinées à remplacer les écoles congréganistes à qui l'autorisation est ou sera refusée ».

Chatellerault (Vienne).

Dans sa dernière séance, la section de Chatellerault a nommé : MM. Joachim Texier, chapelier, conseiller municipal, Grande Rue de Chateaufort, président ; Auguste Petit, forgeron, boulevard de l'Envigne, 5, vice-président ; E. Geoffroy, comptable, boulevard d'Estrées, secrétaire ; Albert Angenot, fabricant de bonneterie, boulevard de Blossac, 13, secrétaire adjoint ; Clément Krebs, retraité, conseiller, municipal rue Saint-Marc, 27, trésorier.

Cherchell (Algérie).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Cherchell.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. André Clouet, courtier en vins, président ; D^r Henri Lamotte, vice-président ; J. Bourgoin, directeur d'école, secrétaire ; D^r Patry, trésorier.

Cheyhard. (Ardèche). — Séance du 28 décembre 1903.

I. La section envoie ses plus chaleureuses félicitations au Comité central et tout particulièrement à MM. Francis de Pressensé et Buisson.

II. Les membres de la section du Cheyhard adressent leurs félicitations au ministre Combes pour sa lutte ferme contre les congrégations et l'engagent à persévérer dans sa conduite.

Chinon (Indre-et-Loire).

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Chinon.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. le docteur Mattrais, maire, conseiller général, président ; docteur Juvigny, à Chouzé-sur-Loire, vice-président ; Léon Moreau, secrétaire chef de la mairie, secrétaire ; Galleron, instituteur, secrétaire adjoint, E. Monchecourt, inspecteur des che-

mins de fer de l'Etat, trésorier ; Alousque, instituteur, trésorier adjoint ; Jean, avoué-conseil.

Clermont (Oise).

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Clermont.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Vaillant, conseiller municipal, président ; Mazille conseiller municipal, et Borcé, conseiller municipal, vice-présidents ; Parizot, receveur de l'Asile des aliénés, secrétaire ; Paillard, instituteur, secrétaire adjoint ; Paul Mats, conseiller municipal, trésorier ; Charpentier, chef d'atelier à l'Asile des aliénés, trésorier adjoint ; Duserre, commis principal des Postes, archiviste-bibliothécaire ; Paul Emile Anricoste, économiste à l'Asile, membre, Jules Bouleuz, conseiller municipal à Breuil-le-Vert, membre, Paul Frantz, journaliste, membre ; C. Brulé, marchand de chaussures, membre ; Liégard, rue des Fontaines 73, membre ; Contellier-Wenceslas, conseiller municipal, à Agnetz, membre ; Joseph Allemand, surveillant-chef à l'Asile, membre.

Cognac (Charente).

Dans sa séance du 5 mars, la section de Cognac a renouvelé son bureau qui est ainsi composé :

MM. Gimard, avocat, conseiller municipal, rue de Pons, président ; Louis Royer, négociant à Jarnac, vice-président ; Cyprien Jallet, négociant, place du Plaineau à Chateaufort, vice-président ; Léo Le Bourgo, professeur au collège, conseiller municipal, rue Briand-Bonthillier, secrétaire ; Ménard, instituteur, secrétaire adjoint, Laplaigne, professeur au collège, rue de Strasbourg, 20, trésorier ; Georges Le Duc, imprimeur à Jarnac, trésorier adjoint.

Courneuve (La) (Seine). — Séance du 8 novembre 1903.

La section de la Courneuve engage le Sénat à voter le plus rapidement possible la loi déjà votée par la Chambre, concernant la suppression des bureaux de placement, et envoie un blâme au préfet de police, M. Lépine, au sujet de l'envahissement de la Bourse du travail ».

Séance du 17 janvier 1904.

I. La section émet le vœu que le gouvernement fasse observer dans toute sa rigueur la loi sur le duel.

II. La section, renouvelant le vœu pour la suppression des

Conseils de guerre en temps de paix, invite le gouvernement à en suspendre l'action jusqu'au vote du Parlement sur cette matière.

III. La section, renouvelant le vœu émis dans son assemblée du 1^{er} mars concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, remercie M. Combes, président du Conseil, des services rendus à la cause laïque et l'encourage à présenter dans le plus bref délai possible le projet de dénonciation du Concordat.

Crest (Drôme).

Dans sa dernière séance, la section de Crest a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Louis Blanc, député, président d'honneur ; Alfred Peysson, architecte, président ; Gaston Menut, huissier, secrétaire ; Louis Vincent, entrepreneur, trésorier ; Adrien Chareyre, cafetier, rue de la République, bibliothécaire ; Lattard, retraité, quartier du Cimetière ; Guiminel, facteur des postes ; Louis-Auguste Meyssonasse, retraité, membres du comité.

Créteil (Seine).

Dans sa séance du 22 mars 1904, la section de Créteil a nommé MM. Joseph-Victor Mignant, maçon, rue du Général Lacharrière, 6, président ; Paul Le Mercier, Grande-Rue, 86, secrétaire ; Gautrat, marchand de vins, Grande-Rue, 76, trésorier.

Dijon (Côte-d'Or). — Séance du 9 janvier 1904.

La section, considérant, que l'état de paix armée menace continuellement l'homme et le citoyen, dans les droits que la Ligue a pour mission de faire respecter, et empêche d'en poursuivre l'extension légitime ; que les nations civilisées ne pourraient supporter indéfiniment l'état de paix armée, quels que soient les avantages momentanés que paraissent donner à quelques-unes d'entre elles, le taux de la natalité et les conditions militaires actuelles ; qu'enfin, il n'y a aucune humiliation, mais au contraire, qu'il est profondément honorable, pour le pays de la Révolution d'en appeler au droit des peuples pour le règlement des différends internationaux, quelle qu'en soit la nature, émet le vœu : 1^o que les corps constitués et les pouvoirs publics poursuivent sans retard et sans relâche, la réalisation de l'arbitrage intégral et obligatoire entre les nations et la limitation simultanée des charges militaires, comme première étape vers le désarmement ; 2^o que toutes les organisations dé-

mocratiques, particulièrement les groupes d'éducation sociale et la presse, fassent tous leurs efforts pour en faire accepter la nécessité aux populations ; 3° que l'enseignement, dans les établissements d'Instruction publique, soit orienté dans un sens nettement pacifiste ; 4° en ce qui concerne la Ligue des Droits de l'Homme, que le Comité central et toutes les sections veuillent bien discuter ce vœu dans leurs plus prochains ordres du jour.

Le 16 janvier 1904, la section de Dijon a organisé une importante réunion, présidée par M. Bouhey-Alex, député.

MM. Meslier et Dumont, députés, ont pris la parole et opposé la parole scientifique au dogme religieux. Leur conférence a été très applaudie.

Entrevaux (Basses-Alpes). — Séance du 10 janvier 1904.

I. La section émet un vœu en faveur du projet Mirman, portant suppression des décorations.

II. La section vote des remerciements au citoyen Gaston Lesaulx pour la belle conférence qu'il a donnée à Entrevaux, le 4 janvier, sous les auspices de la section ; au citoyen Heyries, grâce aux bons offices de qui le Secrétaire peut distribuer de nombreux journaux républicains.

Epernay (Marne).

Dans sa séance du 7 janvier, la section d'Epernay a adressé, sur la proposition de son président, un blâme énergique à M. Fleuricourt, maire d'Epernay, au sujet de son attitude envers l'Université populaire et décidé de demander à MM. les conseillers municipaux républicains ce qu'ils pensent de cette attitude.

Le Comité de la section est étonné de ce qu'il ne se soit pas trouvé un conseiller pour défendre la demande de création d'une Bourse du travail.

Epinal (Vosges). — Séance du 16 janvier 1904.

Le Comité de la section d'Epinal, réuni sous la présidence du colonel Biehler, a décidé d'approuver les comités des sections de Nancy et de Lunéville dans leurs délibérations au sujet de l'expulsion de l'abbé Delsor et d'adresser ses plus vives félicitations à M. Combes, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, pour sa fermeté dans cette affaire.

M. Benoit-Lévy, secrétaire, a informé la section d'Epinal que M. l'inspecteur d'académie avait accepté de répartir les

quatre prix votés par le Comité dans une séance précédente pour les élèves des écoles primaires du canton d'Epinal.

Séance du 24 janvier. — Dans cette séance la section a décidé d'adresser à M. Trarieux, sénateur, ancien ministre de la Justice, président fondateur et président d'honneur de la Ligue, l'expression de sa profonde reconnaissance pour les grands services qu'il a rendus à la Ligue, à la Justice et à la Vérité.

Elle a également adressé l'assurance de ses sympathies dévouées au nouveau président, M. Francis de Pressensé, député, ainsi qu'à M. Mougin, ancien député, président d'honneur de la section, avec tous ses vœux pour le prompt rétablissement de sa santé.

Enfin, elle a adressé ses remerciements à M. Mathias Morhart, le dévoué secrétaire général de la Ligue, pour l'énorme travail qu'il accomplit journellement, ainsi que des félicitations à M. Chapuis, député de Meurthe-et-Moselle, pour son intervention, au nom des républicains de l'Est, à la Chambre des Députés, lors de l'interpellation sur l'affaire Delsor.

Escale (L') (Basses-Alpes).

Dans sa séance du 13 décembre 1903, la section de l'Escale a voté des félicitations à MM. Combes, président du Conseil, Hubbard et Isoard, députés, Defarge et Gassier, sénateurs des Basses-Alpes.

Florensac (Hérault). — Séance du 4 janvier 1904.

La section a voté un ordre du jour de confiance et de félicitations à M. Combes, pour son œuvre de laïcisation, et à M. Pelletan, ministre de la Marine.

Elle a également voté des félicitations à M. Francis de Pressensé, président de la Ligue.

Séance du 11 janvier 1904.

La section de Florensac, adresse à M. Combes, président du Conseil, son entière adhésion à la politique de défense et d'action républicaines dans laquelle persévère le Gouvernement.

Fontès (Hérault). — Séance du 16 janvier 1904.

Considérant la gêne et l'entrave portées à la liberté individuelle par les octrois; considérant que cette institution surannée, condamnée par l'opinion publique, est appelée à disparaître; en attendant que cette importante réforme soit un fait accompli, la section de Fontès de la Ligue des Droits de l'Homme, émet le vœu qu'aucun citoyen, piéton ou conduc-

teur de véhicules ne puisse être arrêté ni assujéti à aucune des formalités concernant les réglemens d'octroi, tant à l'entrée qu'à l'intérieur des villes, lorsqu'il voyagera sur les routes nationales ou départementales, se rendant à une destination plus éloignée. Les employés d'octroi ayant le droit et le devoir de surveillance, le voyageur restera libre, comme si la ville construite sur les bords de la route n'existait pas.

Gattières (Alpes-Maritime). — Séance du 18 janvier 1904.

La section, considérant que l'abbé Delsor, député du Reichstag allemand, qui a été l'objet d'un arrêté d'expulsion, obéit avant tout aux instructions du pape romain ; qu'il a donné des preuves de ce fait en votant régulièrement avec le centre catholique allemand, dont les combinaisons du pape Léon XIII ont fait le plus ferme et le plus fidèle soutien de la politique de Guillaume II ; qu'il a, en particulier, voté les accroissemens d'effectifs demandés par l'empereur allemand et toutes les mesures militaires dirigées contre la France ; que ce soi-disant protestataire n'a jamais protesté que contre les lois françaises de défense républicaine ; considérant que cléricaux et modérés ont approuvé l'arrêté d'expulsion pris en 1897 par le ministère Méline contre les députés alsaciens socialistes Bueb et Bebel, qui ont toujours protesté contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine et ont été, pour cette protestation, condamnés à de nombreux mois de prison ; considérant que le bloc cléricol n'a pas en vue la défense d'un principe, mais qu'il s'efforce simplement, en dénaturant les faits et le caractère d'un personnage de peu d'intérêt, de mettre en échec le ministère Combes ; considérant que le gouvernement d'action républicaine qui est combattu sans trêve par une opposition sans scrupules, ne pouvait tolérer que, dans une partie du territoire, les passions cléricales fussent surexcitées, les lois républicaines vouées au mépris, le gouvernement traîné dans la boue par un prêtre romain, véritable agent de guerre civile, tour à tour Alsacien-français pour avoir la liberté d'injurier la République et Allemand pour avoir la possibilité de se soustraire à ses lois ; considérant enfin l'avis des sections de Lunéville et de Nancy, flétrit la plus grossière des manœuvres cléricales basée sur l'exploitation des sentimens et des susceptibilités les plus respectables ; souhaite que les républicains ne soient ni dupes ni complices de cette manœuvre ; émet le vœu que le Comité central de la Ligue ne prenne pas en considération la protestation de M. Reinach ; est d'avis que l'action de la Ligue doit s'exercer en

favor de causes plus justes et et de personnalités plus intéressantes que celles dont il s'agit.

Givors (Rhône).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Givors. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Motinot, grainetier, président ; Emile Pascal, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, secrétaire-trésorier.

Grasse (Alpes-Maritimes). — Séance du 12 janvier 1904.

La section grassoise félicite M. le ministre de la Guerre, de son attitude bien républicaine relative à la demande d'enquête de la victime des Conseils de Guerre de 1894 et 1899 et lui demande de faire en sorte que la lumière soit complète sur cette triste affaire en vue de la proclamation de la Vérité et du triomphe de la Justice.

Gray (Haute-Saône).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme, vient de se constituer à Gray.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Charles Conyba, député, président d'honneur ; Théophile Ronyer, propriétaire, vice-président d'honneur ; Fernand Ragally, vétérinaire, conseiller général, maire de Gray, président ; Lévy Moïse, négociant, vice-président ; Gaston Prébois, avocat, vice-président ; Paul Perrouillet, instituteur, secrétaire général ; Gaston Damasse, greffier de Justice de paix, secrétaire adjoint ; Charles Chateau, négociant, trésorier.

Héricourt (Haute-Saône).

Dans sa séance du 15 décembre 1903, la section d'Héricourt a procédé au renouvellement de son comité. M. Cordelier, réélu président, a prononcé l'allocution suivante :

« Je vous remercie, au nom des membres du Comité et en mon nom, de la nouvelle marque de confiance que vous venez de nous accorder. Nous nous efforcerons de la mériter.

« Et, permettez-moi de vous le dire, nous travaillerons tous, comme par le passé, pour la justice. Nous ne voulons point nous laisser guider par la passion politique, mais par la raison. Nous ne serons jamais un club démagogique. Notre rôle est

plutôt un rôle modérateur à l'égard des passions souvent extrêmes.

« Réclamer la justice, voilà notre but ; nous y marcherons constamment. Nous réclamerons la justice, non seulement pour nos amis, mais à l'occasion aussi, pour nos adversaires politiques, même si leurs procédés ne sont pas toujours équitables. C'est en restant au dehors et au-dessus de la mêlée des partis, loin de tous les fanatismes, que nous remplirons notre mission de progrès et de justice. »

Hirson (Aisne).

Le 27 décembre 1903, la section d'Hirson avait organisé une réunion dans laquelle M. le Dr Sicard de Plauzoles a fait une conférence sur la « Fondation de la Ligne, son but, ses moyens ».

À l'issue de la conférence un vote de félicitations fut adressé à M. Combes, président du Conseil des Ministres, pour le zèle inlassable qu'il met à poursuivre l'œuvre de laïcité entreprise par lui.

Hyères (Var). — Séance du 9 janvier 1904.

I. La section appuie les vœux émis par la loge maçonnique les enfants de Gergovie de Clermont-Ferrand, relatifs à la réduction des charges militaires.

II. La section vote des félicitations à M. Séré de Rivière, président du tribunal civil de la Seine, pour ses jugements analogues à ceux du président Magnaud.

III. La section émet le vœu que les officiers soient soldats avant d'être officiers, c'est-à-dire qu'il fassent, comme tous les citoyens, deux années de service militaire à la caserne.

Jonquières (Hérault). — Séance du 4 janvier 1904.

La section a entendu une conférence de son secrétaire, M. Louis Roques, sur les causes de la Révolution Française.

Lamothe-Fénelon (Lot).

Dans sa dernière séance la section de Lamothe-Fénelon, a procédé au renouvellement de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

MM. Louis Malvy, conseiller général, président d'honneur ; Ligny, pasteur, président honoraire ; Raymond Combrouze, président ; Clément Lacombe, cultivateur, trésorier ; Alphonse Chanteloube, cultivateur, conseiller municipal ; Pierre Linol, charpentier, conseiller municipal, membres de la commission.

Lapleau (Corrèze).

Dans sa séance du 27 mars 1904, la section de Lapleau a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Hippolyte Rouby, député, président honoraire ; Michel Gibiat, pharmacien, président ; Jean-Baptiste Forétnègre, secrétaire de mairie, vice-président ; Edouard Reyt, quincaillier, secrétaire ; Baptiste Forétnègre, café de la Mairie, trésorier.

Lesparre (Gironde). — Séance du 3 janvier 1904.

« Les membres de la section de Lesparre, réunis en assemblée générale, adressent à M. Combes, l'expression de leur vive admiration pour l'énergie avec laquelle il lutte contre le cléricalisme, et leurs vœux les plus ardents pour le succès de l'œuvre à laquelle il s'est consacré avec tant de dévouement. Confiants dans sa fermeté et sa persévérance, ils espèrent que M. Combes fera voter au plus tôt par le Parlement et appliquera la loi supprimant toutes les congrégations enseignantes et qu'il hâtera la séparation des Eglises et de l'Etat. »

Levens (Alpes-Maritimes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Levens.

MM. Marius Aussel, juge de paix, président ; Jean-Baptiste Camous, instituteur, vice-président ; Jean Barriera, maréchal-ferrant, secrétaire ; Rémy Ayasse, négociant, trésorier.

Lormes (Nièvre).

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Lormes.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Perreau, agent-voyer, président ; Breugnôt, conseiller municipal, Dumas, conseiller municipal, vice-présidents ; Grosez, commis des enfants assistés de la Seine, secrétaire ; Chassang, commis principal des contributions indirectes ; secrétaire-adjoint ; Aristide Coudert, directeur de l'Agence des enfants assistés, trésorier.

Lunéville (Meurthe-et-Moselle). — Séance du 12 janvier 1904.

Vu la lettre adressée par M. J. Reinach au Comité central au sujet de l'expulsion du député allemand Delsor, la section présente au Comité central les observations suivantes :

1° L'abbé Delsor ne peut exciper de sa qualité d'Alsacien. Un député alsacien, pour nous habitants de la frontière, doit être protestataire et ne doit pas voter comme l'abbé Delsor pour l'augmentation des crédits demandés par l'empereur Guillaume en faveur de l'armée allemande.

2° Il était impossible d'interdire la conférence. Elle devait avoir lieu dans une réunion privée, les auditeurs ayant été convoqués par lettre individuelle. Il ne pouvait donc être question de libre discussion des idées.

3° L'abbé Delsor ne venait point à Lunéville exposer ses opinions, mais au contraire exciter ses nombreux compatriotes habitant Lunéville à protester violemment contre un acte du Gouvernement qui n'avait pu se défendre contre les injures répétées du journal répandu à Lunéville par les amis de l'abbé Delsor.

Lyon (Rhône).

Dans sa dernière séance, la section de Lyon a nommé M. Jean Appleton, professeur à la Faculté de droit de Lyon, rue Vaubecour, 33, président, en remplacement de M. le D^r Fochier, décédé.

Dans la même séance, M. Jean Lépine, docteur en médecine, place Bellecour, 36, a été nommé secrétaire général.

Mantes (Seine-et-Oise).

Le dimanche 17 janvier, le D^r Sicard de Plauzoles, membre du Comité central, a fait au théâtre de Mantès, une conférence publique sur « la Ligue des Droits de l'Homme, son principe, sa raison d'être ». M. Eugène Le Roy, président de la section de Mantès, présidait.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité moins deux voix :

« Les citoyens, réunis au nombre de 500 environ, dans la salle du théâtre de Mantès, après avoir entendu la conférence de M. le D^r Sicard de Plauzoles, flétrissant avec lui l'antisémitisme, le nationalisme et le cléricalisme, approuvent le but généreux poursuivi par la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, le félicitent des résultats déjà obtenus et espèrent, grâce à ses efforts, voir se réaliser les grands principes de 1789 ».

Marvejols (Lozère). — Séance du 2 janvier 1904.

Considérant que les défaites subies depuis quelques années

tant dans l'arrondissement de Marvejols qu'à l'élection sénatoriale du 6 décembre dernier sont imputables :

1° A l'action d'obscurantisme, aux procédés d'intimidation, de mensonges, d'achats de consciences mis en œuvre par le parti clérical lozérien qui, sous la direction du clergé, lutte ardemment, inlassablement, et sans trêve ;

2° A la politique de compromission, de modérantisme, de ménagements à outrance suivie depuis près de quinze ans par les chefs du parti républicain ; politique consistant à combler de faveurs des libérateurs honteux et rênégats, à subventionner des communes sous le prétexte de les ramener à la République ; et cela au détriment des sincères et énergiques républicains, dont on a éteint la foi, et des communes toujours et quand même républicaines ;

3° Aux agissements de tous ces fonctionnaires réactionnaires dont le département et en particulier l'arrondissement de Marvejols est nanti ;

La section marvejolaise de la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, émet le vœu :

1° Qu'une action gouvernementale énergique, dans un sens anticlérical, ait lieu parallèlement, à l'avenir, avec les divers groupements républicains de la Lozère ;

2° Suppression de tous les traitements des curés des nombreuses églises non concordataires du département.

3° Suppression totale et dans le plus bref délai de l'enseignement congréganiste dans le département,

4° Epuration de nombreux fonctionnaires réactionnaires — grands et petits — du département et leur remplacement par des fonctionnaires sincèrement républicains, ayant à cœur de bien servir et faire aimer la République.

5° Pour les nominations nouvelles, renoncer à toute espèce de concessions, choisir toujours à capacité égale ceux qui au point de vue républicain et laïque en sont les plus dignes et présentent le plus de garanties.

Maubeuge (Nord).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Maubeuge.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. le D^r Monier, président ; Lallemant, professeur au collège, secrétaire ; Ed. Mimier, professeur au collège, trésorier.

Mende. (Lozère) — Séance du 17 Janvier 1904.

La séance a été ouverte par une excellente allocution du nouveau président, M. Ambert, dans laquelle, après avoir remercié, au nom du bureau, les membres de la section pour la preuve de confiance donnée, il a très heureusement exposé le but et l'esprit de la Ligue.

A la suite du discours du président, vigoureusement applaudi, la section a adopté le vœu suivant :

« Considérant qu'aux termes de l'article 2 du décret du 24 août 1876, certaines catégories de populations ne comptent pas pour l'application des lois municipales ou des lois d'impôts ; considérant que les séminaristes sont compris dans une de ces catégories ; considérant que lors du recensement quinquennal ils ne figurent pas sur les états nominatifs ; qu'ils font l'objet d'un recensement spécial ; qu'ils sont considérés comme population flottante et que leur dénombrement est fait collectivement et en bloc ; considérant que ces mêmes séminaristes tirent au sort dans leur canton d'origine ; qu'ils doivent par conséquent être placés dans la catégorie des officiers... etc... qui ont leur domicile légal dans leur commune d'origine ; considérant qu'ils ne sont pas imposés au rôle des prestations en nature ; qu'étant internés, ils ne connaissent ni électeurs ni candidats lors des élections municipales ; considérant que, dans certains chefs-lieux de département où se trouvent des séminaires et où il y a pléthore d'élèves, l'appoint de ces derniers, électeurs étrangers à la commune pour la plupart, permet l'élection de municipalités réactionnaires, quoique la population locale soit en majorité républicaine ; considérant que les habitants recensés nominativement doivent seuls former la population normale ou municipale qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application des lois municipales ; considérant enfin que les séminaristes, comme les congrégations religieuses, éluderaient encore la loi par des achats fictifs de terrains, comme ils l'ont fait déjà à Mende au nombre de 144 ; pour tous ces motifs, la section de Mende émet le vœu que l'article 14 de la loi municipale du 5 avril 1884 soit modifié dans ce sens que les séminaristes n'aient plus à se prévaloir de leur domicile réel ; qu'ils soient inscrits sur les seules listes électorales de leur commune d'origine et que la production d'un titre de propriété qui prouve qu'ils sont imposés au rôle d'une des quatre contributions directes ou à celui des prestations en nature dans la commune de leur domicile réel, ne soit pas un motif d'inscription sur les listes électorales de cette dernière commune. »

Meyzieux (Isère). — Séance du 20 décembre 1903.

La section, considérant le vœu émis par diverses sections et par le Comité central prie M. le ministre de la Guerre de décider que les soldats de l'armée de terre ne seront plus astreints à porter les armes au dehors du service commandé.

Elle émet un vœu en faveur de l'enlèvement des prétoires et des salles d'écoles de tout emblème de n'importe quel culte ;

Elle adresse les plus vives félicitations à M. Combes, président du Conseil des ministres, ainsi qu'aux élus qui l'ont soutenu, tant au Sénat qu'à la Chambre, dans l'application de la loi aux congrégations et les engage à poursuivre énergiquement l'œuvre entreprise ;

Elle demande également la réalisation des réformes réclamées par la démocratie : impôt sur le revenu, retraites ouvrières, séparation des Eglises et de l'Etat ; dénonciation du Concordat ; respect des lois par les congrégations et par les tribunaux trop indulgents ; suppression des Conseils de guerre en temps de paix, etc. ;

Elle invite MM. les ministres de la Marine et de la Guerre à continuer la laïcisation des hôpitaux maritimes et des hôpitaux militaires ;

Elle invite enfin les élus à être plus assidus aux séances.

Mirande (Gers).

Dans sa séance du 14 février 1904, la section de Mirande a nommé MM. Augustin Durrien, propriétaire, vice-président ; Moïse Castay, négociant, trésorier.

Montauban. (Tarn-et-Garonne).

Dans son assemblée générale du 18 mars 1904, la section de Montauban a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. D^r Bergis, conseiller municipal, rue Ville-Bourbon, président ; Larroque, Cadet, conseiller municipal, mécanicien, route de Paris, vice-président ; Jean Paul Vergnes, professeur d'histoire au lycée, rue du Moustier, secrétaire ; Jean Seguela, instituteur, rue Gasseras, secrétaire adjoint ; Eugène Cambon, ancien principal de collège en retraite, rue du Corail, 48, trésorier.

Montbrison (Loire).

Dans son Assemblée générale du 13 mars 1904, la section de

Montbrison a élu comme vice-président, en remplacement de M. Bannelier, démissionnaire, M. Barthélemy, inspecteur primaire.

Montpellier (Hérault).

Le 16 janvier 1904 a été donnée à la salle des Concerts de Montpellier, sous le patronage de la section de la Ligue des Droits de l'Homme, une conférence sur les massacres en Orient, par M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon. M. Vigié, doyen de la Faculté de droit de Montpellier, présidait. M. Lortet a très simplement exposé les faits qu'il a vus pendant ses voyages annuels au pays du sultan, et très clairement, sans phrases inutiles, mais avec une naturelle indignation a montré les horreurs commises.

Il a fait voir le monde de l'Islam, cruel, féroce, culbutant les civilisations européennes, et supprimant peu à peu tout ce qui ne lui est pas soumis corps et âme.

Maintenant, c'est la même chose. La diplomatie reste muette. « Et pourtant, dit-il, ce ne sont pas les diplomates qui devraient mener le monde, mais les peuples qui doivent mener la diplomatie. »

« Bien des responsabilités remontent à M. Hanotaux. Les Turcs et les Kurdes ont désarmé, puis tué à bout portant 7.000 Maronites, après les avoir enfermés dans la cour d'une préfecture, à Deir-el-Khamar.

« M. Hanotaux avait défendu formellement au consul français et à ses attachés d'aller se promener de ce côté.

« A Constantinople, on a fait faire des massues en chêne vert. Et la nuit, les Turcs ont assommé 20.000 Arméniens. M. Lortet, à une fenêtre de l'ambassade, a compté 800 charrettes pleines de cadavres, allant d'un côté, tandis que, d'une autre fenêtre les attachés en comptaient autant se dirigeant vers un autre point. Les unes allaient jeter leur horrible chargement dans la mer de Marmara, les autres dans des fosses creusées spécialement où, pendant la nuit, les sœurs, au péril de leur vie, recueillaient quarante personnes vivantes et les transportaient à l'hôpital français.

« A Bayas, M. Lortet a vu les Kurdes envahir la ville, malgré la présence d'un aviso français qui avait ordre de ne pas bouger; ils ont tout massacré. Il a vu des enfants arrachés des entrailles maternelles et plaqués aux murs.

« Il a vu cela, et n'a pu faire insérer sa lettre de protestation,

ni par les *Débats*, ni par le *Temps*. Le *Figaro* seul a bien voulu publier sa lettre.

Aujourd'hui on s'en prend aux Macédoniens qui se révoltent, car ils sont ruinés et à bout de patience. Dans le district de Monastir on a brûlé 180 villages ; 80.000 femmes et enfants se sont réfugiés dans la montagne ; 40.000 vieillards se sont sauvés en Bulgarie où ils vivent de charité. Ceux que l'on prend, on les torture, on leur crève les yeux, on les pèle.

« N'y aura-t-il pas chez nous un mouvement de pitié, un mouvement de révolte ? La France ne lèvera-t-elle pas un doigt pour arrêter ces massacres ? »

Après que les applaudissements se sont calmés, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

« Mille citoyens de Montpellier, réunis le 16 janvier à la salle des Concerts, flétrissent les massacres du sultan Abdul-Hamid en Arménie, en Macédoine, et prient le ministre des affaires étrangères d'inviter les puissances à faire cesser ces crimes abominables et à rétablir l'ordre par la nomination de gouverneurs responsables et par l'établissement d'un contrôle effectif. »

Cet ordre du jour a été envoyé par dépêche à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Séance du 14 janvier 1904.

La section de Nancy, émue par la publication du vœu qui doit être présenté par M. Joseph Reinach au Comité central, s'est réunie d'urgence, et, réservant toute discussion de principe concernant la suppression du droit d'expulsion, elle a décidé de protester sans retard contre le premier considérant, suivant lequel M. l'abbé Delsor aurait dû être spécialement protégé en sa qualité d'Alsacien et de député de Haguenau.

Attendu, en effet, que, si M. l'abbé Delsor est Alsacien de naissance, il a voté au Reichstag pour l'augmentation des crédits militaires dont un des buts principaux est incontestablement de garantir à l'Allemagne la possession de l'Alsace-Lorraine ; il ne saurait donc se dire protestataire. Nous ajouterons que dans des articles signés de lui ou publiés dans des revues portant sa signature comme rédacteur responsable, il a fait l'apologie de l'empereur allemand, en même temps qu'il se livrait aux attaques les plus violentes contre le Gouvernement et les Chambres françaises. Nous devons donc le considérer comme un agent conscient de la germanisation de l'Alsace-Lorraine et nous protestons de toutes nos forces contre l'idée

qu'il avait droit de la part de l'Administration française à des ménagements particuliers.

Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise). — Séance du 19 novembre 1903.

Considérant qu'il est illogique que l'Etat paye des fonctionnaires qui combattent sa politique républicaine ;

Considérant que ces agents étant payés par l'Etat, c'est-à-dire parle peuple, il est donc juste que ce dernier soit servi suivant ses aspirations et ses désirs ;

Considérant que beaucoup d'agents d'administration de l'Etat sont contre le régime républicain ;

Considérant en outre que les administrations de l'Etat sont gangrenées par des congréganistes en majeure partie ;

La section de Neuilly-sur-Marne émet les vœux suivants :

1° Que le gouvernement mette en demeure tous les agents des administrations de l'Etat de combattre en faveur du régime nettement républicain. En cas de refus de certains, que ceux-ci soient purement et simplement révoqués.

2° Qu'à partir de ce jour l'Etat refuse impitoyablement les postes vacants de ses administrations aux postulants ayant fait leurs études dans les écoles congréganistes ou réputées comme telles. Et réserve les dits postes à ceux ayant fréquenté au moins pendant les cinq dernières années les écoles laïques gouvernementales, ou subventionnées par l'Etat, les départements ou les communes, dirigées par les professeurs franchement laïques.

Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise). — Séance du 23 janvier 1904.

Après avoir écouté la lecture du discours prononcé par le président du Conseil, le 22 janvier, à la tribune de la Chambre, les membres de la section de Neuilly-Plaisance de la Ligue des Droits de l'Homme le félicitent de l'énergie dont il a déjà donné tant de preuves et lui envoient le témoignage de leur estime.

Niort (Deux-Sèvres).

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Niort.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Gentil, député des Deux-Sèvres, président d'honneur ; François Lhérisson, négociant, rue de la Gare, 87, président ; Maudet, négociant ; François Goumain, employé de chemin de

fer, avenue de Limoges, 143; Jules Daugeron, employé au chemin de fer; route d'Aiffres, 79, vice-présidents; Richard, instituteur, secrétaire; Victor Prest, employé de chemin de fer, route d'Aiffres, secrétaire adjoint; Charles Bertrand, mécanicien, trésorier; Servant; Charruault; Alphonse Godineau, employé de chemin de fer; Debenest, ex-adjutant en retraite, à Augé, membres.

Niozelles (Basses-Alpes). — Séance du 20 décembre 1903.

La section a décidé de féliciter M. Combes, président du Conseil, pour l'énergie qu'il déploie en faveur de la défense des principes laïques. Elle a émis le vœu de le voir continuer son œuvre pour anéantir toutes les congrégations, pour la suppression complète de la loi Falloux, pour activer la séparation à plus bref délai des Eglises et de l'Etat et pour la suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

Nogent-sur-Marne (Seine). — Séance du 26 décembre 1903.

« La section de Nogent-sur-Marne émet le vœu que l'enseignement à tous les degrés ait un caractère exclusivement positif et scientifique, c'est-à-dire qu'il n'ait pour objet que des matières démontrées ou démontrables. Elle souhaite en conséquence que les livres d'enseignement soient expurgés de toutes notions métaphysiques et théologiques. »

Elle a ensuite approuvé le vœu de la section de Tulle, demandant la mise en discussion prochaine de la proposition de loi de M. Péret, d'après laquelle les extraits des actes de naissance devraient mentionner uniquement les noms, prénoms, âge, profession et demeure des parents, à l'exclusion de toute mention relative à la légitimité ou à l'illégitimité de la naissance.

Dans son assemblée générale du 26 mars, la section de Nogent-sur-Marne a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Martin, comptable, rue des Clamarts, 12, président, Marchet, employé de banque, rue Jacques Kablé, 17, vice-président; Léon Blumenfeld, Grande-Rue, 84, secrétaire; Chausard, ouvrier en produits pharmaceutiques, Grande-Rue, 48, trésorier.

Noyon (Oise).

Dans sa séance du 13 mars la section de Noyon, a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Beaudouin, préposé en chef de l'octroi, président d'honneur ; Besnier, rédacteur en chef du *Libéral de l'Oise*, président ; Calais, instituteur à Beaurain, vice-président ; Leroy, chef cantonnier, secrétaire ; Gousson, rentier, trésorier.

Paris. — III^e Arrondissement.

Les sections des II^e, III^e arrondissements et Folie-Méricourt (XI^e) ont organisé le 16 décembre 1903, une conférence sur la suppression des Conseils de guerre. M. E. Billet, président de la section Saint-Avoye, a d'abord prononcé une allocution. La parole est ensuite donnée à M. Rouanet député, qui a fait une intéressante conférence, dans laquelle il a démontré l'injustice de cette institution. MM. Allemane, Lhermitte et Gaston Louis ont également pris la parole.

Avant de se séparer, l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant :

« Les membres de la Ligne des Droits de l'Homme réunis, salle du Grand Orient, rue Cadet, 16, au nombre de neuf cents, sous les auspices des sections des II^e, III^e arrondissements et Folie-Méricourt (XI^e) ; après avoir entendu M. Rouanet député, Allemane, ancien député du XI^e, Lhermitte et Gaston Louis dans leur conférence, prient M. Francis de Pressensé, président du Comité central de la Ligue, d'insister auprès des pouvoirs publics pour que la suppression des Conseils de guerre soit mise à l'ordre du jour du Parlement à la date la plus rapprochée. »

Paris. — Quartier de l'Arsenal (IV^e Arrt).

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. François Koch, membre de la section de l'Arsenal.

Paris. — Quartier Saint-Merri (IV^e Arrt). — Séance du 18 janvier 1904.

La section de Saint-Merri a émis le vœu que le régime électoral actuellement en vigueur à Paris, soit modifié conformément aux droits du suffrage universel et que la représentation soit proportionnée au nombre des habitants.

Elle a voté en outre un ordre du jour de félicitations au vaillant republicain Henri Brisson, à l'occasion de son élection à la présidence de la Chambre des députés.

Paris. — VIII^e Arrondissement.

M. Georges Rodrigues, trésorier de la section, ayant été contraint, par l'état de la santé, d'abandonner ses fonctions, le bureau de la section exprime ses regrets d'être privé de l'efficace collaboration de son trésorier, qui reste un des membres les plus fidèles et les plus dévoués à la Ligue.

Paris. — Quartier de Rochechouart (IX^e Arrt).

— Séance du 18 janvier 1904.

La section a adopté le vœu suivant sur la proposition de loi ayant pour objet l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives, rapport présenté par M. Mayer-Lambert :

« Les parlements devant représenter la nation, il importe que le plus grand nombre possible de citoyens soient représentés et que tous les élus d'une même circonscription représentent autant que possible le même nombre d'électeurs. Dans le système majoritaire il peut arriver que la moitié moins un des électeurs n'ait pas de représentant. Il peut même arriver au scrutin de ballottage qu'un député soit élu par un nombre d'électeurs inférieur à la moitié des votants. La représentation proportionnelle, au contraire, permet à la plus grande partie des électeurs de voter avec efficacité. C'est donc le mode de scrutin le plus juste.

« Ce système est aussi le plus équitable à l'égard des partis politiques puisque tous ont de grandes chances de recevoir le nombre de sièges conforme à leur importance. Chaque circonscription ayant plusieurs représentants, les sièges sont répartis entre les différents groupes politiques en raison de leur force numérique, et les minorités ne sont pas supprimées par les majorités.

« Du fait que la plupart des électeurs votent avec efficacité, tous ont intérêt à aller au scrutin. Avec la représentation proportionnelle les abstentionnistes deviendront beaucoup plus rares.

« D'autre part, le sort d'une élection dépendra bien moins souvent que dans le système majoritaire du vote d'un nombre infime d'électeurs, car le déplacement des voix n'aura qu'un effet proportionnel. Au lieu qu'à présent, si les partis ont à peu près le même nombre de voix, il suffit que quelques électeurs changent d'opinion pour que tous les députés d'un département, ensemble ou isolément, soient remplacés par des candidats du camp adverse.

« Ainsi, d'un côté la représentation proportionnelle diminue le nombre des bulletins inefficaces ; de l'autre, elle empêche l'influence extraordinaire de quelques votes. La lutte devient ainsi plus générale, mais beaucoup moins acharnée.

« Les élections suscitent alors moins de haine entre les électeurs, ainsi qu'entre les candidats.

« Pour obtenir la répartition la plus juste des sièges entre les partis politiques la Ligue pour la représentation proportionnelle propose de rétablir le scrutin de liste par département, en appliquant le système Hondt, qui fonctionne avec plein succès en Belgique. Le problème à résoudre consiste à trouver le nombre contenu plus ou moins souvent dans le nombre de voix obtenu par chaque liste et qui, multiplié par le nombre des députés de la circonscription, se rapproche le plus possible du nombre total des votants. Pour cela on divise successivement le nombre des électeurs de chaque liste par 1, 2, 3, etc... et les quotients les plus forts indiquent comment les sièges doivent être successivement attribués aux différentes listes. Par exemple, admettons qu'un scrutin ait lieu pour élire six députés et que trois listes A, B, C aient obtenu, la première 3453 voix, la seconde 1428, la troisième 910. Le premier siège est donné à la liste A. On divise ensuite 3453 par 2 = 1726. Ce nombre étant plus fort que 1428 (B), le deuxième siège est encore attribué à la liste A. Puis on divise 3453 par 3 = 1151. Ce nombre est moindre que 1428, donc le troisième siège échoit à la liste B. On divise ensuite 1428 (B) par 2 = 714. Comme 1151 (A : 3) est plus que 714 (B : 2) et que 910 (C), le quatrième siège est donné à la liste A. On divise 3453 par 4 = 863. Ce nombre est plus fort que 714 (B : 2) et moindre que 910 (C), donc le cinquième siège revient à la liste C. Divisons 910 par 2 = 455. Comme 863 (A : 4) est plus fort que 714 (B : 2) et que 455 (C : 2) le sixième siège est donné à la liste A. C'est donc le nombre de 863 voix qui donne droit à un député. Multiplions le nombre par 6, nous obtenons 4.978 voix représentées sur un total de 5.781 votants.

« On avait employé en Suisse un autre procédé en apparence plus simple. On divisait le nombre total des votants par le nombre des députés. Autant de fois le quotient était contenu dans le nombre de voix obtenues par une liste, autant cette liste recevait de sièges, et les sièges restants étaient attribués aux fractions les plus fortes après défalcation du quotient, soit trois listes A, B, C, ayant eu 1.400, 500 et 300 voix dans une élection de deux députés. On additionne 1.400 plus 500 plus

300 = 2.200. On divise 2.200 par 2, on obtient 1.100. La liste A reçoit le premier siège. On soustrait 1.100 de 1.400, reste 300. Le deuxième siège revient donc à la liste B. Dans le système Hondt 1.400 divisé par 2 donne 700, qui est plus fort que 500 ; donc les deux sièges appartiennent à la liste A. Il est facile de voir que le système Hondt est préférable au système suisse. En effet, d'après ce dernier, le député est élu dans notre exemple par 500 voix, d'après le système Hondt il est élu par 700 voix. Il y a donc plus d'électeurs représentés avec le système belge.

« Pour déterminer auxquels des candidats portés sur une liste reviennent les sièges attribués à cette liste, on propose que chaque électeur ait le droit de souligner les noms de deux ou trois candidats qu'il préfère. Ceux qui auront ainsi dans la liste même obtenu le plus de suffrages seront élus ; les autres deviendront suppléants et remplaceront dans les intervalles des élections les députés démissionnaires ou décédés.

« Sans insister sur les autres détails du projet de loi présenté par la Ligue pour la représentation proportionnelle nous estimons que ce système doit être appuyé par les républicains et en particulier par la Ligue des Droits de l'Homme.

« Seulement, il nous semble qu'il eut été plus pratique de commencer par établir la représentation proportionnelle dans les élections municipales et départementales, qui serviraient de champ d'expérience. Le système serait ensuite étendu aux élections législatives. On atteindrait peut-être ainsi plus vite le but auquel doivent tendre tous ceux qui veulent faire régner la justice et la concorde entre tous les citoyens.»

Paris.—Quartier Saint-Vincent-de-Paul(X^e arr.)

Dans sa séance du 15 février la section du quartier de Saint-Vincent de Paul a renouvelé son bureau qui est ainsi composé :

MM. Albert Collignon, boulevard Magenta, 156, président ; Alfred Loevel, négociant, boulevard Magenta, 162, Gaston Monteux, directeur du journal *Le Marin*, rue de Dunkerque, 36 bis, vice-présidents ; Goudchaud Brunshwicq, rue Saint-Vincent de Paul, 20, secrétaire ; Alphonse Cahen conseiller municipal, boulevard Magenta, 162, trésorier ; Charles Michel, rue des Petits-Hôtels, 16 ; Mme Michel rue des Petits-Hôtels, 16 ; Georges Sribier, boulevard Magenta, 139 ; Adolphe Greven, maison Dubois, faubourg Saint-Denis, 200 ; Georges Straus, rue Lafayette, 189 ; Michel Polak, rue d'Abbeville, 7 ; Achille Dekerque rue de Dunkerque, 27 ; Jules Vidaillet rue de Châ-

teau-Landon, 27 ; Joseph Morpain, rue Saint-Vincent-de-Paul, 25 ; Lefèvre, rue Lafayette, 188 ; G. Weismann, rue de Compiègne, 2 ; Benoît-Levi, rue Lafayette, 189 ; Maurice Weill, boulevard de la Chapelle, 33 ; Emmanuel Kolbach, rue Perdonnet, 7 ; membres.

Paris. — Quartier de la Folie-Méricourt (XI^e Arrt). — Séance du 4 janvier 1904.

I. Le comité de la section Folie-Méricourt de la Ligue des Droits de l'Homme émet le vœu que, de même que les Républiques des Etats-Unis et de la Suisse, la République française supprime toutes les décorations civiles et militaires.

II. Le comité émet le vœu que la Chambre vote au plus vite le projet Simyan qui égalise le traitement des institutrices et des instituteurs.

Paris. — XV^e Arrondissement. — Séance du 5 mars 1904.

La section du XV^e Arrondissement a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. le D^r O. Tabary, rue Gramme, 69, président ; Auguste Fernbach, de l'Institut Pasteur, square du Croisic, 3 ; Hoffmann, rue de l'Onest, 128 ; Houtelette, avenue de la Motte-Piquet, 61, vice-présidents ; Emile Aubriot, rue de Vaugirard, 330, secrétaire ; Albert Lévy, boulevard de Vaugirard, 50, trésorier.

Paris. — Quartier des Grandes-Carrières (XIX^e Arrt). — Séance du 27 janvier 1904.

La section des Grandes-Carrières dans sa réunion extraordinaire du 27 janvier, émet le vœu que l'article 7 de la loi de 1849 attribuant au Gouvernement le droit d'expulser un étranger par voie administrative soit abrogé ainsi que les lois de 1894 sur la presse et sur les menés anarchistes, dites « lois scélérates. »

Paris. — Quartiers du Combat et de la Vilette (XIX^e Arrt).

Dans sa séance du 8 février la section des quartiers du Combat et de la Vilette a renouvelé son bureau qui est ainsi composé :

MM. Nathan-Hugon, rue Bolivar, 23, président ; G. Goldschild, rue de Belleville, 19, et Dutreckt, vice-présidents ; Lucien Tollier, rue Rébéval, 11, secrétaire ; Gausson, rue Petit, 2,

secrétaire adjoint ; Ernest Richly, rue de Belleville, 47, trésorier ; Quévy, rue Fessart, 38, trésorier adjoint.

Paris. — XX^e Arrondissement (Séance du 27 janvier 1904).

Les membres du Comité de la section du XX^e arrondissement de Paris de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, après avoir pris connaissance du mémoire des accusés de l'affaire d'Alcalo del Valle paru dans *l'Aurore* du 27 janvier, d'après la copie littérale publiée dans le journal *Tierray Libertad* du 9 novembre dernier ; considérant uniquement les procédés de torture employés par les geôliers-bourreaux envers les prisonniers et signataires du mémoire, procédés qui placent leurs auteurs au ban de l'humanité ; envoient aux victimes de ces supplices honteux l'expression de leur profonde pitié et de leur sympathie la plus grande ; adressent aux prolétaires et libres-penseurs, aux républicains, aux socialistes, à tous ceux qui luttent pour l'émancipation de l'Espagne leur salut fraternel ; et émettent le vœu qu'une ligue se fonde sur le territoire espagnol pour défendre l'homme victime et opprimé devant la loi et devant l'humanité.

Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Dans sa dernière séance, la section de Perpignan a procédé au renouvellement de son bureau qui est ainsi composé :

MM. Louis Caulas, avocat, maire, rue Vauban, 18, président ; Sartre, avocat, adjoint au maire, vice-président ; Paul Estève, professeur à l'École normale, secrétaire ; François Bobo, comptable, conseiller municipal, rue de la Tet, 32, secrétaire adjoint ; Joseph Colomé, ébéniste, conseiller municipal, rue Foy, 6, trésorier ; Georges Drogart, architecte, conseiller général ; Louis Bailo, bijoutier, rue de la Lanterne, 13 ; Betton, représentant de commerce, place de la Révolution ; Marc Bourges, comptable, rue Dugommier, 27 ; Malart, comptable, rue Grande Saint-Martin, 73 ; Mossé, négociant, membres.

Perreux (Le) (Seine). — Séance du 9 janvier 1904.

La section, considérant que la France, foyer d'émancipation humaine, peut, sans sbaisser son prestige, prendre l'initiative d'engager avec les puissances étrangères des négociations tendant à limiter les armements ; que l'avance de demander aux gouvernements la renonciation aux ruines matérielles et aux hontes morales de la paix armée, dont les charges écrasantes

pèsent si lourdement sur tous les budgets et arrêtent les réformes sociales impatiemment attendues par le prolétariat du monde entier, loin de scandaliser personne, doit, au contraire, reconforter tous ceux qui luttent dans la société pour la reconnaissance du droit humain et de la justice internationale : que, loin d'être un témoignage de faiblesse, cet acte prouverait la grandeur morale de notre pays; la section du Perreux émet le vœu que dans tous les groupements républicains, cette question figure à l'ordre du jour à chaque consultation électorale, de façon que chaque candidat soit non seulement partisan de l'arbitrage international et de la limitation des armements, mais, aussi, accepte pour la France le rôle d'initiatrice du mouvement pacifique.

Pontoise (Seine-et-Oise)

Le 10 janvier 1904 la section de Pontoise a organisé une réunion à Anvers-sur-Oise. M. Vogt a fait une conférence très intéressante sur les droits de l'homme et de l'enfant.

M. Bisson, président de la section de Pontoise, a remercié M. Vogt et a fait l'historique de la Ligue, dont il a montré l'importance et l'utilité.

Les deux orateurs ont obtenu le plus vif succès.

Prades (Pyrénées-Orientales). — Séance du 3 janvier 1904.

I. La section de Prades, considérant que le chant de l'*Internationale* n'est pas un chant séditieux; considérant que l'allusion faite dans ce chant à certains généraux concerne les chefs qui se mettent en dehors de la loi en mettant leur autorité au service des faiseurs de coups d'Etat; regrette la mesure de rigueur prise contre les sergents Rome et Laruchon qui n'ont pas cru devoir intervenir lorsque des soldats chantaient l'*Internationale* en dehors de la caserne et de leur service, et émet le vœu que la punition ci-dessus mentionnée soit rapportée.

II. La section de Prades, considérant que tous les hommes reconnus bons pour le service militaire doivent être soumis aux mêmes obligations du service actif; attendu que pendant les périodes des 28 et 13 jours les ecclésiastiques de tout ordre sont versés dans les hôpitaux et infirmeries militaires, places qu'on devrait réserver aux éclopés et aux hommes du service auxiliaire; qu'une fois arrivés au casernement pour ces mêmes périodes les ecclésiastiques n'ont jamais paru comme leurs camarades aux exercices, corvées et autres services imposés à

tous; attendu que cette manière d'agir en leur faveur, par l'autorité militaire, est une atteinte aux droits des citoyens français payant l'impôt du sang, émet le vœu que tout ecclésiastique reconnu bon pour le service militaire ne soit pas abstrait des exercices de caserne et des manœuvres régimentaires.

Quimper (Finistère).

Le mercredi 16 décembre dernier, la section quimpéroise de la Ligue des Droits de l'Homme a organisé sur l'affaire Dreyfus une conférence qui a eu le plus vif succès.

Pendant près d'une heure et demie le président de la section, M. Jouy, a retracé les péripéties terribles de ce drame unique dans les annales de l'Histoire et qui, pendant quelques années, a tenu éveillée l'attention du monde entier. Tour à tour ironique et ému, il a flétri comme elles le méritent les machinations de l'Etat-Major et de l'armée et salué en termes enthousiastes les défenseurs de la justice. L'auditoire s'est associé à la colère vengeresse de l'orateur comme à son admiration. Et après avoir poussé de véritables cris d'indignation au récit des forfaitures de Mercier, de Boisdeffre et de Gonse, la salle tout entière s'est levée vibrante pour acclamer les noms de Bernard Lazare, de Zola, de Clemenceau, de Trarieux, de Jaurès, de Pressensé et surtout de ce grand républicain breton qui fut l'un des premiers dreyfusards : Guieysse.

Voilà une excellente journée pour la République, à Quimper. Et le succès que viennent d'obtenir à nos amis de la Ligue des Droits de l'Homme prouve que les Bretons sont loin de demeurer insensibles aux idées de progrès et d'émancipation laïque. Pour les entraîner et les convaincre, il suffit d'avoir le courage de leur dire la vérité tout entière, sans arrière-pensée et sans équivoque.

Remiremont (Vosges).

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Remiremont. Elle a élu son bureau composé comme suit :

MM. Gustave Martin, inspecteur d'assurances, président; Levaxelaire père, négociant, vice-président; Joseph Houot, publiciste, secrétaire; Charles Unger, relieur, trésorier; Grivel, professeur au collège; Gabriel Houot, serrurier-électricien; Edmond Humbert, employé à l'usine Béchamp; Paul Nardin, buffetier à la gare, membres.

Riom (Puy-de-Dôme). — Séance du 2 janvier 1904.

La section de Riom a émis le vœu que la Municipalité poursuive activement à Riom la création d'une école secondaire de jeunes filles.

Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Dans sa séance du 16 mars 1904, la section de Rochefort-sur-Mer, a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

M. M. Braud, député, président d'honneur; Louis Bandet, rue Baudin, président honoraire; D^r Emile Marianelli, maire de Rochefort, rue Thiers, 32, président; Ernest Tétro, conseiller municipal, rue Thiers, 111, vice-président; Lucien Destrem, rue Thiers, 81, secrétaire; Tessier, magasinier principal de la marine, rue de la République, 80, secrétaire-adjoint; Charles Marianelli, rue Duvivier, 22, trésorier; Louis Lasalle, propriétaire du Café de Paris, rue de la République, trésorier adjoint.

Rohan (Morbihan). — Séance du 20 décembre 1903.

Les membres de la section rohannaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunis en assemblée générale le 20 décembre 1903, adressent à M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, et aux membres du Gouvernement, l'expression de leur reconnaissance pour l'énergie qu'ils déploient dans la lutte contre le cléricalisme et les prient de persévérer dans cette voie jusqu'à terrassement complet de l'hydre clérical.

I. Vœu pour que les Conseils de guerre soient supprimés en temps de paix.

II. Que la loi contre toutes les congrégations enseignantes soit appliquée avec rigueur, et que toutes les écoles du canton de Rohan soit laïcisées le plus promptement possible.

III. Ils espèrent voir M. Combes hâter la séparation des Eglises et de l'Etat, mais tout en maintenant le clergé sous l'autorité du gouvernement.

Roubaix (Nord).

La section de Roubaix s'est réunie en assemblée générale le 6 décembre 1903.

M. Napoléon Lefebvre, secrétaire général de la section, a fait une conférence sur la Loi Falloux. Cette conférence, très documentée et très intéressante, a obtenu le plus vif succès

L'assemblée a ensuite voté un ordre du jour engageant le ministre Combes à continuer énergiquement la lutte contre la lettre et l'esprit de la loi Falloux, pour le triomphe de la pensée laïque et républicaine.

La section de Roubaix a organisé, le 13 décembre 1903, une réunion, qui a obtenu un grand succès.

M. Lucien Le Foyer a fait une conférence sur « Rome et la République », dans laquelle il a opposé les théories dogmatiques du « Syllabus » et les principes de liberté et d'égalité contenues dans la déclaration des Droits de l'Homme.

M. Nattan-Larrier a pris ensuite la parole. Il avait pris pour sujet « La Paix et l'Arbitrage ». Il a montré que le désarmement universel serait la conséquence de la mise en pratique de l'arbitrage international.

M. Léon Ego a ensuite mis aux voix l'ordre du jour suivant :

« La Ligue des Droits de l'Homme, section de Roubaix, après avoir entendu les magnifiques conférences des citoyens Lucien Le Foyer et Nattan-Larrier sur « Rome et la République » et sur la « Paix et l'Arbitrage », félicite chaleureusement les orateurs, et propose aux citoyens présents d'envoyer au ministre Combes l'assurance de ses sentiments les plus dévoués et l'encouragement à persévérer dans l'œuvre laïque et démocratique qu'il a entreprise. La section dit à tous au revoir, en criant : Vive la Raison ! vive la Paix par le Droit ! vive la République ! »

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Rouen (Seine-Inférieure).

Le 12 décembre 1903, la section de Rouen a organisé une réunion dans laquelle M. Gost, avocat, a fait une conférence très applaudie sur l'œuvre de la Ligue. Il a rappelé les circonstances dans lesquelles la Ligue fut fondée, et il a montré, par des exemples, qu'elle est intervenue, avec succès, dans un très grand nombre de cas d'arbitraire et d'illégalité, et qu'elle a fait triompher les principes de la justice et du droit.

Saint-André-de-Sangonis (Hérault).

Dans sa séance du 10 janvier la section de Saint-André-de-Sangonis a procédé au renouvellement de son bureau qui est ainsi composé :

MM. Paul Hérail, président d'honneur ; Edouard Deleuze, propriétaire, président ; Gustave Lavit, propriétaire, vice-président ;

Elisée Daumas, instituteur adjoint, secrétaire ; Joseph Genibrel, employé, secrétaire adjoint ; Elie Tourette, propriétaire, trésorier ; Clovis Audibert, propriétaire, trésorier adjoint.

La section a en outre adopté les résolutions suivantes :

I. La section, invite le gouvernement à préparer la dénonciation du Concordat.

II. La section invite le gouvernement à suspendre l'immovibilité des magistrats, au moins en ce qui concerne la résidence.

III. La section, à l'unanimité, émet le vœu que la Ligue des Droits de l'Homme insiste auprès du Gouvernement et des Chambres pour hâter la solution du vote de la proposition de loi sur les retraites ouvrières.

IV. Les membres de la section de Saint-André protestent à nouveau contre le maintien des Conseils de guerre en temps de paix et demandent la *suppression* de ces tribunaux d'exception.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Dans sa séance du 5 mars 1904, la section de Saint-Brieuc a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Eidenschenk, professeur au lycée, président ; Nicolas, professeur à l'École Normale, secrétaire-trésorier.

Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

Dans sa séance du 25, mars la section de Saint-Hippolyte-du-Fort a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Benjamin Grawitz, pasteur, rue Carrierasse, président ; Gustave Raisin, Grand'-Rue, vice-président ; André Bourguet, licencié en droit, maître tanneur, Grand'-Rue, vice-président ; Alexandre Mourié, épicier secrétaire ; Numa Agulhon, percepteur, trésorier ; Ernest Soutoul, propriétaire, commissaire.

Saint-Gaultier (Indre).

Dans sa dernière séance la section de Saint-Gaultier, a nommé MM. Louis Pailleron, confectioneer, rue de Lignac, 11, président ; Descoux, vice-président ; Ballerault, secrétaire ; Pellerin, trésorier.

Saint-Denis (Seine).

Dans sa séance du 10 février, la section de Saint-Denis a

procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve composé comme suit :

MM. Pierre Massin, contrôleur principal des mines, rue des Ursulines, 16, président d'honneur ; E. Giet, industriel, route de la Révolte, 120, président ; Georges-Edmond Lebeau, directeur d'école, avenue de Paris, 241, la Plaine St-Denis ; Edouard André, mécanicien, route de la Révolte, 122, vice-présidents ; Jeunemaître, instituteur, rue Suger, 5, secrétaire général ; David Blum, boucher, rue Jeannot, 2, secrétaire adjoint ; Jean Baudelot, professeur, rue du Chemin de fer, 8, trésorier ; Burlot, commerçant, rue Paris, 31, trésorier adjoint.

Saint-Mandé (Seine). — Séance du 21 décembre 1903.

La section de Saint-Mandé, considérant que la nécessité et les imperfections de l'assistance judiciaire sont le résultat de l'organisation judiciaire défectueuse actuelle, émet le vœu que le Comité central invite les sections de la Ligue à mettre à l'étude la question de la transformation radicale de notre organisation judiciaire sur des bases conformes aux principes d'égalité et de solidarité d'un Etat républicain, en établissant la gratuité effective et complète de la justice.

Saint-Mihiel (Meuse).

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Saint-Mihiel.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Phasmann, maire, conseiller général, président d'honneur ; Doublot, professeur au collège, président ; Georges Leclerc, notaire, vice-président ; Lucien Oudinot, ancien notaire, secrétaire ; Albert Dreyfus, professeur au collège, secrétaire adjoint ; Maurice Lacurie, secrétaire de mairie, trésorier ; Ferdinand Toussaint, rentier ; Michel, instituteur ; Mercier, négociant, membres.

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Dans sa séance du 20 mars 1904, la section de Saint-Nazaire a nommé M. Merlhe, rue Thiers, 6, président, en remplacement de M. Gomel.

Sens (Yonne) — Séance du 26 décembre.

I. A propos de l'annulation d'un jugement du tribunal de Château-Thierry (président Magnaud), relatif à l'application de la loi sur les associations, la section félicite chaleureu-

sement le président Magnaud pour la façon énergique dont il applique la loi sur les associations, et regrette vivement l'attitude foncièrement réactionnaire de la grande majorité de la magistrature à cet égard, particulièrement celle de la Cour d'Amiens.

II. La section sénonaise, tout en louant le Comité central de sa campagne pour la révision du procès Loizemant, l'invite à continuer cette campagne avec énergie jusqu'à satisfaction complète.

Séance du 10 janvier 1904.

La section sénonaise, considérant d'une part, sous le simple rapport de l'enseignement, que la culture scientifique et rationnelle de l'esprit moderne est absolument inconciliable avec les dogmes enfantins et les pratiques déraisonnables d'une religion surannée; considérant d'autre part, sous le rapport politique, qu'il est dangereux de laisser l'enseignement d'une importante fraction de l'enfance du pays entre les mains d'hommes voués à cette religion et ne retirant que d'elle ce qui leur reste de prestige; que la corporation des Frères de la doctrine chrétienne n'a jamais fait œuvre de véritable instruction et d'émancipation intellectuelle; qu'elle n'a été constituée du reste que par un gouvernement monarchique, et pour l'asservissement des consciences; qu'elle est incapable d'inculquer au cœur de la jeunesse l'idée de la République et le sentiment de la liberté; exprime le vœu que le président du Conseil hâte la discussion au Parlement de son projet de loi sur l'enseignement primaire, projet qui supprime le privilège laissé depuis trop longtemps aux dits frères de la Doctrine chrétienne; souhaite également que soit proclamée au plus tôt, par une loi, l'incompatibilité absolue entre la profession dite sacerdotale et les fonctions de l'enseignement.

Tourcoing (Nord).

Dans sa dernière séance la section de Tourcoing, a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Henri Loridant, conseiller général, rue de Gand, 24, président; Edmond Desreux, dessinateur, rue Nationale, 7, vice-président; Théodule Bertrand, instituteur, rue Fin de la Guerre, secrétaire général; Louis Brunin, employé, rue de Gand, 86, secrétaire adjoint-sténographe; Henri Leconte, inspecteur du bureau de bienfaisance, rue Fénelon, 4, trésorier; Joseph Deresmes, rue de Guisnes, 84, bibliothécaire-archiviste.

Tricot (Oise).

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Tricot.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. E. Lemarchand, conseiller municipal, président ; Charles Rabaut, secrétaire ; Merlette, chef cantonnier, trésorier.

Troyes (Aube).

Le 27 décembre 1903, la section de Troyes avait organisé une réunion très importante, dans laquelle M. Louis Havet, membre du Comité central, a fait une conférence sur « le But de l'Education ».

MM. Paul Meunier, président, et Bablon, secrétaire, ont d'abord pris la parole au nom de la section.

M. Havet a fait ensuite sa conférence qui a été très applaudie.

L'ordre du jour suivant a été ensuite adopté :

« La section troyenne de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie le dimanche 27 décembre, sous la présidence de M. Paul Meunier, député, vote, à l'unanimité des citoyennes et des citoyens présents, ses félicitations les plus chaleureuses, ses remerciements les plus vifs à M. Louis Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, pour sa très belle et très éloquente conférence sur « le But de l'Education » ;

« Et compte sur le gouvernement pour appliquer rigoureusement tous les grands principes renfermés dans l'immortelle Déclaration des Droits de l'Homme. Vive la République laïque ! »

Valréas (Vaucluse).

Dans sa dernière séance la section de Valréas a nommé M. Emile Ollivier, instituteur à l'école supérieure de Valréas, secrétaire, en remplacement de M. Mallet.

Villemur (Haute-Garonne).

Dans son assemblée générale du 12 février, la section de Villemur a renouvelé son bureau qui est ainsi composé :

MM. Clovis Hugues, député de la Seine, président d'honneur ; Etienne Malpel, négociant, président ; Louis Bonnet à Bondigous, vice-président ; Charles Gibert, négociant, secrétaire-trésorier.

Souscription pour la Propagande

Le Comité central adresse un nouvel et pressant appel aux sections et aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme en faveur de la souscription pour la propagande.

Cette souscription qui est ouverte en permanence au siège de la Ligue, rue Jacob, 1, permet seule de pourvoir aux frais des conférences et à la publication des brochures de propagande, ainsi qu'à l'envoi dans les écoles qui en font la demande, des tableaux de la Déclaration des Droits de l'Homme.

TROISIÈME LISTE (1904)

Brognier, à Carnoules... 2	05	La Section de Saint-Ser-	
J. Bataille, à Banyuls-sur-		van.....	» 75
Mer.....	» 50	Guillemot, à Locminé... 1	»
Joseph David, à Banyuls-		La Section de Gensac... 25	»
sur-Mer.....	» 50	Landeyret, à Cayenne... » 50	
Lindner, à Paris..... 40	»	M ^{me} Avril de Sainte-	
Passaquin, à la Negropo	1	Croix, à Paris..... 25	»
Planchenaault, —	1	Gorry-Boutaud, à Belle-	
Lupin, —	1	ville de Sainte-Verge	» 50
Gentilhomme, —	1	Génésy, à Nice..... 1	»
Burette, —	1	Paul Raillon, à Tama-	
Janniard, à Canalo..... 1	»	tave.....	4
Couillaut, à Châteaure-		F. Giacomoni, à Tamatave	1
nard.....	2	Félix Perret, à Tamatave.	1
Bonneau, à Fressines... 1	»	Camille Bellon, —	1
Audour, à Angoulême.. 1	»	Peyron, à Champ-sur-	
Brisson, —	» 50	Drac.....	1
Chaillot-Primat, —	1	La Section de Béziers... 10	»
Le Bagousse, à Crézancy.	1	Bazireau, à La Caillère. 1	»
Delclaux, à Lentillac... 1	»	M ^{lle} Aubin, à Toulon... 5	»
Pérouillé, à Gray..... 1	»	M ^{lle} Gentini, —	5
Maisonneuve, à Saint-		M ^{lle} Blanc, —	5
Laurent-du-Pape..... 1	»	Flandrin, à Paris..... 2	»
Dulubac, à La Valette... » 50		Varin, —	4
Michon, à Paris..... 7	»	Guillaume, —	1
Etchepare, à Aniane.... 2	»	La Section de Cognac... 25	»
Tavernier, à Bourth... » 50		— du Luc... 10	25
Marie, à Tourlaville... 1	50	— d'Epinal... 20	»
Lherisson, à Niort..... » 90		Aubert, à Saint-Julien... 2	»
Payanacci, à Saint-Lau-		Constantin, à Sainte-	
rent-du-Maroni..... 5	»	Colombe-les-Vienne... 5	»

Cotto
La S
Devel
Doun
Guill
Bowa
Caste
Lu
La Se
Escof
Thév
Bertr
lon
La S
dis
ch
Poch
Lari
Phill
La se
sur
Caba
Sylv
Dupo
Oriot
Géras
Bron
Ratin
Cour
Fuma
Dubo
Rebu
Cassa
M^{me}
Poire
Drey
Defu
Pepin
Boni
Béca
Paul
H. S
de G
Chab
E. A
E. A
H. S
E. F
L. M
L. I

Cotton, au Cheylard....	2 50	A. Mourgues, —	1 »
La Section de Niort....	» 50	L. Meirana, —	1 »
Devernouville, à Tassin.	1 »	J. Saffar, —	1 »
Doumandji, à Ain-Miila.	2 »	Paul Herbo, à L'Oued-	
Guilhaud, à Grabbels...	» 50	Marsa.....	1 »
Bowas, à Raïme.....	1 50	J. Salenc, à Bougie...	1 »
Caslet, à Saint-Jean-de-	» 25	Sephanopoli, —	1 »
Luz.....	» 25	F. Cecereu, —	1 »
La Section de Pontoise..	2 25	J. Fiori, —	1 »
Escoffier, à Paris.....	2 »	R. Benejean, —	1 »
Thévenon, —	2 »	J. Sommier, —	1 »
Bertrand, à Saint-Mouil-		Janyret, —	1 »
lon.....	» 50	Domec, à Tananarive...	3 »
La Section du 9 ^e arron-		Bourgoin, —	2 »
dissement, Roche-		Genty, —	3 »
chouart.....	53 »	Bernard, —	3 »
Pocheron, Villeurbanne.	» 50	Troccon, —	1 »
Lartillon, à Gray.....	1 »	Dray, —	1 »
Philibert, à Toulouse...	2 »	Villecrose, —	3 »
La section de Boulogne-		Martin, —	3 »
sur-Seine.....	7 10	Amblard, —	3 »
Cabanis, à Tananarive	1 »	Dumarty, —	3 »
Sylvi, —	1 »	Daridan, à Onzain.....	» 50
Dupouy, —	1 »	Lavenard, à Pont-Châ-	
Oriol, —	2 »	teau.....	» 50
Gérard, —	10 »	Lechat, à Pont-Château.	» 50
Brondeau, —	7 »	Tanguy, —	1 »
Ratineau, —	2 »	Gutteny, —	1 »
Courtadon, —	1 »	Harel, —	» 50
Fumaroli, —	1 »	Vouillon, à Ecully.....	2 »
Dubois, —	3 »	Chardin, à Paris.....	1 »
Rebuffat, —	2 »	Demouchy, à Chante-	
Cassaigne, —	1 »	loup.....	3 60
M ^{me} Cassaigne, —	1 »	Soucasce, à Paris.....	1 »
Poiraton, —	3 »	Pernet, à Angicourt... 1 »	
Dreyfus, —	2 »	Cruvellier, à Houilles... » 50	
Defurwe, —	1 »	Le Roy, à Paris..... 2 »	
Pepin, —	1 »	Vally, à Andevorante... 2 »	
Bonifaccio, —	1 »	Magnet, à Tamatave... 2 »	
Bécart, —	1 »	Bianchi, à Tananarive... 2 »	
Paul Salmon, à Bougie.. 2 »		Bonaldi, au Brouzils... 3 »	
H. Sicurani, —	1 »	Lintilhac, à Crozon... 1 »	
de Gournhié, —	1 »	Gillaudin, à Bollène... 1 »	
Chabiès, —	1 »	Guerquin, à Pont-à-Mous-	
E. Arène, —	1 »	son.....	1 »
H. St-Julien, —	1 »	Persac, au Havre..... 1 »	
E. Raybaud, —	1 »	Savary, à Belfort..... 3 »	
L. Michel, —	1 »	Laburthe, à Paris..... 3 »	
L. Delieux, —	1 »	Pinoy, à Ville-d'Avray. 5 »	

Lauquin, à Melle.....	» 25	Lamiral, à Boulogne-s-	
Chaix, à St-Flour.....	1 50	Seine	» 50
Lassiouve, à Tournus... 1 »		Roullé, à Levallois....	» 50
Gottou, au Cheylard.... 1 »		Poupineau à Reuilly....	» 50
Roulleau, à Vendôme... 10 »		Garat, à St-Jean-de-Luz.	» 25
Dimey, à Blois.....	13 »	Guilhen —	» 50
Blohin, à Lallier.....	» 50	Cerix à Cayenne.....	5 »
Costes, à Port-Vendres. 1 »		La section de Tarentaise	10 »
Toussaint, à Rive-de-		La section de Buis-les-	
Gier.....	10 »	Baronnies.....	3 60
Gilet, à Ballon.....	» 90	Druot, à Châlons-sur-	
Meraud, à Bourgoin... 4 »		Marne.....	» 50
Joy P., à Billancourt... 3 »		Jacquet, à Condé-sur-	
La section de Bourges.. 27 30		Marne.....	4 »
Campagnac, à Carcas-		Auberlet, à Paris.....	5 35
sonne.....	1 »	Poudérous, à Saverac... 9 25	
Monat, à Thiers.....	1 »	Lorin, à Calais.....	5 »
La section de Charenton	24 »	La section de Maubeuge	75 »
Bloch, à Paris.....	5 »	La section de Bletterans.	40 »
Louvari, à Tananarive.. 3 »		La section de Pery H.,	
Dandrieu —	5 »	à Thudaumot.....	6 75
Dauphin —	1 »	M ^{me} Henman, à Saïgon... 2 25	
Garon —	1 »	Vauchez, aux Sables	
Multedo —	1 »	d'Olonne.....	5 »
Janin, à Albigny.....	» 50	La section de Belfort... 91 60	
Léon, à St-Mars d'Outilé	» 50	Rorsmann, à St-Mandé.	1 »
La section de Roche-		Rademarche, à Cayenne.	4 »
fort.....	2 »	Delage, à Saintes.....	1 »
Boucher, à Void.....	1 »	La section de Brassac... 20 »	
Boudaille à Rethel..... 3 »		Jean Vaillant, à Collioure.	» 50
Besson à Châlons-sur-		Palat —	» 50
Saône.....	1 »	François Olivier —	» 50
Barutel, à Bouty.....	» 50	Auter —	» 50
Béguin, à Souillac.... 7 »		Garan —	» 50
Rouyer au Tremblay... 1 »		Leit-Martin —	1 »
Thoraud, à St-Genès... 2 »		La section de Niort... 50	
Beaudequin, à Montigny	1 »	Desclé, à Monthureux... 2 »	
Mouisset, à Houpieau... 50		Gillot, à Oran.....	1 »
Letailleur, à Langlet... 50		L. Daniel, à Chalons-s-	
La section de Thouars.. 8 »		Marne.....	2 »
Pagès à Banyuls-s-Mer.. 1 »		Malan, à Rognonas... 1 »	
La section de Neuville-		La section de Partinello.	» 40
s-Saône.....	11 25	Lherminier, à Tananarive	3 »
Duhazé, à Calais.....	1 »	Libourg —	1 »
Fonrobert —	1 50	Allain —	3 »
La section de Tricot... 5 »		De Costa —	2 »
La section de Pontarlier.	10 »	Peyraud —	1 »
Harissard, à Demouvill-		Francillon —	1 »
lers.....	» 25	Crétin —	2 »

De Beauregard, à Tana-		La section de Niort....	» 25
narivé.....	3 »	— de la Neuville	
Berthe —.....	3 »	s-Saône.....	» 50
L. Jacob, à Vendeuvre.	4 »	Richard, à Albigny.....	1 »
Bordel, à St-Auban....	1 »	La section de Charmes..	5 »
Veaugeois, à Senonches.	» 50	Gouineau, à St-Jean de	
La section de Grenoble.	25 40	Luz.....	» 25
— de la Porte St-		Pras, à Bourg.....	» 50
Martin.....	58 40	Stévenin, à Paris.....	4 »

Total de la troisième liste (1904) 962.35

Total des listes précédentes..... 2.832.05

Total général 3.794 fr. 40

Erratum

HISTOIRE DE LA LIGUE. — Bulletin n° 4, page 250.

A la place de :

La section de Calais.....	5
Fontr Robert, à Calais.....	5

Il faut lire :

La section de Calais.....	10
Fontr Robert, à Calais.....	5

BIBLIOGRAPHIE

LES PETITES PROVINCIALES. — Portraits littéraires, notes de voyages, fantaisies, polémiques, les *Petites Provinciales* (le nouveau livre de Gabriel Trarieux que publie la librairie Molière) sont le journal d'un artiste curieux de problèmes comme de spectacles et mêlé à la vie sociale. Les figures des grands morts : Taine et Paradol, Michelet et Quinet, Hugo et Balzac, Guyau et Vigny, Renan et Zola, y alternent avec celles des vivants : Ibsen, Bjornson, Tolstoï, Kipling, Loti, Barrès, France, Brunetière, Clemenceau, Jaurès, Antoine, Fantin-Latour. Des souvenirs sur l'Affaire Dreyfus (procès Zola, procès de Rennes, etc.) complètent cet intéressant volume.

L'ABROGATION DE LA LOI FALLOUX Edouard CORNÉLY et C^{ie}, éditeurs, 101, rue de Vaugirard, Paris.

Depuis plusieurs années, on a beaucoup écrit sur la loi Falloux dont l'abrogation est à l'ordre du jour de notre vie politique et parlementaire. Aujourd'hui, la question est posée devant les Chambres à l'occasion du projet de loi Chaumié.

D'importants débats se sont déroulés au Sénat dans les séances du 7 au 22 novembre 1903, il a semblé utile de présenter au public, réunis dans un même volume (L'ABROGATION DE LA LOI FALLOUX, qui vient de paraître chez Edouard Cornély et C^{ie}, éditeurs) les discours prononcés par les porteurs de paroles des différents partis. Afin de laisser aux débats leur physionomie exacte, ce volume contient, d'après le *Journal Officiel*, non seulement le texte des discours dans l'ordre où ils ont été prononcés, mais encore les répliques des différents orateurs, ainsi que le résultat des principaux scrutins.

Un volume de 584 pages, prix 3 fr. 50.]

La révision du Procès de Rennes

Fidèle à la tradition qu'elle observe depuis plus de cinquans, la Ligue des Droits de l'Homme a décidé de réunir en un volume le compte rendu in-extenso des débats qui ont eu lieu les 3, 4 et 5 mars devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

Elle a décidé d'y joindre le réquisitoire écrit de M. le procureur général Baudouin, le mémoire de M. Alfred Dreyfus, les conclusions de M^e Mornard, et d'une façon générale, tous les documents qui ont été soumis à la Cour de Cassation à l'occasion de ces débats.

Ce volume, qui complètera la série des publications relatives à l'affaire Dreyfus, (Enquête et Débats de la Cour du cassation, Procès de Rennes, etc.) paraîtra dans quelques jours.

Le prix de vente, primitivement fixé à 3 francs, a dû être porté à 5 francs en raison de l'importance matérielle de ce volume.

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme ayant droit à une réduction de 50 0/0, ils peuvent dès maintenant s'inscrire dans nos bureaux pour recevoir ce volume lors de son apparition. Ils sont priés de joindre à leur demande la somme de 2 fr. 50 par volume, plus 60 centimes pour l'expédition par colis postal en gare.

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.